

Réunion du Conseil municipal  
du lundi 14 décembre 2020 à 14 heures  
en présentiel et en visioconférence  
en la salle des conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 8 décembre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

*Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.*

La séance s'est tenue sous la présidence de M. Syamak AGHABABEI, premier adjoint au maire, jusqu'au point 7, en l'absence de Mme la Maire retenue, dans l'exercice de ses fonctions au Parlement européen.

Madame la Maire prend la présidence à compter du point 8.

### **1. Budget primitif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021 : modalités d'exécution et communication sur le calendrier budgétaire prévu.**

Il est demandé au Conseil :

- a) d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des CP 2021 des crédits sur autorisations de programmes, conformément au vote de la liste lors du conseil du 16 novembre 2020,
- b) d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'école européenne, l'autorisation budgétaire étant par chapitre, ne dépassant pas le total des crédits votés sur l'exercice 2020,
- c) d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des crédits annuels de la section d'investissement du budget principal et du budget annexe de l'école européenne, l'autorisation budgétaire étant par chapitre, ne dépassant pas le quart des crédits votés sur l'exercice 2020,
- d) d'approuver, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'encaissement des frais de personnel de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, par douzième, sur la base du remboursement opéré en année N-2, le solde étant versé à l'issue des décomptes définitifs,
- e) de charger la Commission Mixte Paritaire de s'assurer de la bonne exécution de cet encaissement,
- f) de prendre acte de la présentation de la liste des organismes pour lesquels la ville :
  - détient une part du capital ;
  - a garanti un emprunt ;
  - a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- g) d'approuver la liste des tarifs,
- h) d'approuver la liste des organismes pour lesquels la ville de Strasbourg versera une cotisation en 2021,
- i) d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et de décider de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire.

**Adopté**

## **2. Budget primitif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021: modalités d'exécution et communication sur le calendrier budgétaire prévu.**

Le Conseil est appelé à :

- a) autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des crédits de paiement 2021 des crédits sur autorisations de programmes, conformément au vote de la liste lors du conseil du 27 juillet 2020,
- b) autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement du budget de l'Œuvre Notre-Dame, conformément à la liste jointe en annexe II, l'autorisation budgétaire étant par chapitre, ne dépassant pas le total des crédits votés sur l'exercice 2020 ?
- c) autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des crédits annuels de la section d'investissement du budget de l'Œuvre Notre-Dame, conformément à la liste jointe à la délibération, l'autorisation budgétaire étant par chapitre, ne dépassant pas le quart des crédits votés sur l'exercice 2020,
- d) approuver le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame,
- e) de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire.

**Adopté**

## **3. Actualisation du Règlement intérieur du Conseil municipal.**

Le Conseil est appelé à approuver le règlement intérieur modifié.

ci-

Le texte est adopté avec l'amendement ci-dessous de l'article 1<sup>er</sup> de la charte de déontologie, annexé au règlement intérieur.

« Article 1 - Principes généraux

*Les conseillers municipaux s'engagent à respecter les valeurs de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale décrites à l'article 1 de la Constitution ainsi que les principes de respect, de transparence, d'honneur, d'intégrité, de probité, d'impartialité, de courtoisie et d'exemplarité. Les élus ne sont pas astreints à un devoir de neutralité, sauf dans l'exercice direct des missions de service public par délégation de la maire. Ils et elles doivent, à l'occasion de leurs fonctions et pour les décisions qu'ils et elles prennent, faire prévaloir l'intérêt public et le bien commun dont ils-elles ont la charge. Ils et elles doivent agir de manière transparente dans l'exercice de leur mandat. »*

**Adopté**

#### 4. Création d'une Mission d'information et d'évaluation sur l'avenir du bâtiment de l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur l'avenir du théâtre municipal de Strasbourg. Pour siéger au sein de cette commission le Conseil est appelé à désigner :

##### Titulaires :

Carole ZIELINSKI  
 Sophie DUPRESSOIR  
 Christian BRASSAC  
 Caroline BARRIERE  
 Pascal MANGIN

##### Suppléants-es :

Anne Marie JEAN  
 Pierre ROTH  
 Suzanne BROLLY  
 Catherine TRAUTMANN  
 Alain FONTANEL

<b>Adopté</b>
---------------

#### 5. Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Il est demandé au Conseil de désigner en tant que membres de la ville de Strasbourg de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Titulaire	Suppléant
Syamak AGHA BABAEI	Christian BRASSAC

en tant que membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Laurence GENG MERGER	Didier SPITZER
Jean-Paul HUGEL	Jean-Philippe MAURER
Christelle WIEDER	Caroline ZORN
Nadia ZOURGUI	Benjamin SOULET
Antoine DUBOIS	Christel KOHLER
Syamak AGHA BABAEI	Serge OEHLER
Caroline BARRIERE	Joël STEFFEN
Anne MISTLER	Pierre OZENNE
Christian BRASSAC	Anne-Marie JEAN

Catherine GILLET	Philippe PONCET
François KUSSWIEDER	Auriane KLEIN
Matthieu HILBERT	Émilie GEORGES
Magdalena HAJISKY	Maxime LEJARRE
Carole SANTAMARIA	Selin KANDEMIR
Sylvie PICCA	Ludivine QUINTALLET
Jean-Jacques FIX	Abdelaziz DAOUDI

**Adopté**

#### **6. Désignation des membres de diverses commissions et associations.**

Le Conseil est appelé à désigner :

**Commission de suivi du site de l'Unité de Valorisation Energétique :**  
Marc HOFFSESS

**Association « Alliance des collectivités pour la qualité de l'air » :**  
Françoise SCHAETZEL

**Adopté**

#### **7. Représentation de la Ville de Strasbourg au Conseil d'administration renouvelé de la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à désigner des représentants-es de la Ville de Strasbourg au sein du nouveau Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg :

Titulaire : Caroline ZORN  
Suppléante : Ada REICHHART

**Adopté**

### ***ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT***

#### **8. Stratégie internationale, européenne et transfrontalière.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la stratégie internationale, européenne et transfrontalière et d'autoriser la Maire à prendre toutes dispositions relatives à la mise en œuvre de cette stratégie.

**Adopté**

## **9. Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Le Conseil est appelé à approuver :

### **pour le Pôle solidarité et partenariats internationaux :**

- le versement d'une subvention de 5 000 € au Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ) ;
- le versement d'une subvention de 10 000 € à l'ALDA ;

### **pour le Pôle Europe :**

- le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Association européenne des Ecoles d'Etudes Politiques du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son/sa représentant/e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté**

## **10. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.**

Il est demandé au Conseil d'adhérer à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée par le paiement d'une cotisation de 500 € et d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la charge d'engagement entre l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée et ses adhérents.

**Adopté**

## **11. Exonérations des loyers des entreprises pour les locaux professionnels propriétés de la Ville de Strasbourg, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et par les mesures de fermeture administrative à compter d'octobre 2020.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe d'une remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers, pour les établissements impactés par une fermeture administrative décidée par décrets et/ou impactés par la crise sanitaire sur présentation de justificatifs, date limite de dépôt des dossiers le 19 février 2021.

**Adopté**

## **12. Exonérations des loyers des entreprises pour les locaux professionnels propriétés de l'Œuvre Notre Dame de Strasbourg, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et par les mesures de fermeture administrative à compter d'octobre 2020.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe d'une remise gracieuse sous forme

d'exonérations des loyers, pour les établissements propriété de l'Œuvre Notre Dame, impactés par une fermeture administrative décidée par décrets et/ou impactés par la crise sanitaire sur présentation de justificatifs, date limite de dépôt des dossiers le 19 février 2021.

**Adopté**

**13. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations de commerçants, artisans et riverains pour soutenir et maintenir la mise en lumière des rues commerçantes à l'occasion de l'événement Strasbourg Capitale de Noël.**

Le Conseil est appelé à approuver les versements par la Ville de Strasbourg d'une subvention de projet à :

l'association des commerçants de la rue des Frères	5 000 €
l'association des commerçants du quartier des Tonneliers	4 000 €
l'association des commerçants de la rue d'Austerlitz	4 000 €
l'association Le Village dans la Ville de la Grand-Rue	5 000 €
l'association Enseignes & Amis de la Petite France	5 000 €
l'association de la rue du Jeu des Enfants	4 000 €
l'association Les Vitrites de Strasbourg	50 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**14. Attribution d'une subvention à l'Association des Vitrites de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'attribution aux Vitrites de Strasbourg, au titre de l'année 2020, d'une subvention de 320 000 € pour le financement des illuminations de Noël, soit 270 000 € sur le présent exercice et un solde de 50 000 € sur l'exercice suivant sous réserve d'une transmission des documents conventionnels,
- l'attribution aux Vitrites de Strasbourg, d'une subvention de 4 800 € pour accompagner le financement de la Fête des Vendanges 2020.

**Adopté**

**15. Recapitalisation de LOCUSEM.**

- participation à la recapitalisation par un apport en numéraire d'un montant de 750 000 €,
- approbation de la modification statutaire,
- autorisation au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- désignation d'un représentant au comité d'investissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de recapitalisation de LOCUSEM et la modification des statuts y afférente.

Il est également demandé au Conseil de décider de souscrire à l'augmentation du capital social de LOCUSEM par apport en numéraire d'un montant de 750 000 €.

Par ailleurs le Conseil est appelé à autoriser son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire, à voter en faveur de cette augmentation de capital, et notamment de la modification des statuts, de la souscription à l'augmentation de capital, du nouveau pacte d'actionnaires, ainsi que de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour concourant à l'augmentation de capital susvisée.

Il est, en outre, demandé au Conseil de désigner Mme Hülliya TURAN pour représenter la collectivité au comité d'investissement de la LOCUSEM. Dans le cadre des réunions dudit comité, et dans le respect des modalités prévues par le pacte d'actionnaires, la représentante de la collectivité pourra se faire assister, ou remplacer en cas d'absence, par un membre des services ressources de la Direction du développement économique et de l'attractivité (DDEA) de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à doter la Maire ou son-sa représentant-e, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment à signer le traité d'apport en numéraire à intervenir entre la Ville de Strasbourg et LOCUSEM, ainsi que le bulletin de souscription des actions nouvelles et tous actes complémentaires ou rectificatifs nécessaires à cet effet.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à finaliser et à signer le pacte d'actionnaires.

**Adopté**

***SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ***

**16. Attribution de subventions aux associations du Village du partage.**

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes pour un montant total de 150 500 € :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
AAPEI DE STRASBOURG	1 250 €
ACCOMPAGNEMENT ET VISION	750 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
ACTION CONTRE LA FAIM	750 €
AFM-TELETHON	500 €
AMMESTY INTERNATIONAL	750 €
AMSED	2 500 €
ARAHM	1 000 €
ASSOCIATION CLAIR DE TERRE	1 250 €
ASSOCIATION DJULE DJULE	1 000 €
ASSOCIATION GEM-AUBE	750 €
ASSOCIATION GREGORY LE MARCHAL	1 250 €
ASSOCIATION PIERRE CLEMENT	1 250 €
ASSOCIATION DEFENSE VICTIMES SECTES ADFI	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN	1 000 €
BRETZ'SELLE	750 €
CARITAS ALSACE	1 750 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	1 750 €
CENTRE SOCIAL PROTESTANT	750 €
CŒUR DE CLOWNS	750 €
COMMUNAUTE EMMAÛS	2 250 €
CONGREGATION DE L'ARMEE DU SALUT	2 500 €
DELEGATION 67 DE L'ORDRE DE MALTE FRANCE	1 000 €
DES SOURIRES POUR SIMI GAON	1 000 €
ELA	1 750 €
ENFADO	500 €
ENFANTS DU MEKONG	1 250 €
EQUIPE SAINT VINCENT DE STRASBOURG	750 €
FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES	2 000 €
FRANK UN RAYON DE SOLEIL	1 250 €
GEM LUDICA -AFTC ALSACE	750 €
HELENE DE CŒUR	750 €
HOA TRANG FLEUR BLANCHE	1 250 €
HUMANIS et les associations de son réseau	27 500 €
INNER WHEEL STRASBOURG TIVOLI	750 €
KIWANIS DIVISION ALSACE NORD	8 500 €
LA CIMADE	750 €
LA CLOCHE	2 000 €
LA MAIN DU CŒUR	1 250 €
LA PETITE MAISON	1 000 €
L'ACCORDERIE DE STRASBOURG	1 000 €
L'ATELIER – PADEP	750 €
LES AMIS DES ENFANTS DU MONDE	1 000 €
LES DISCIPLES	2 000 €
LES ENFANTS DE BETHLEEM	1 000 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500 €
LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DU BAS-RHIN	1 000 €
LIONS CLUB STRASBOURG CATHEDRALE	8 500 €
LIONS CLUB STRASBOURG ROUGET DE LISLE	750 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
LIRE ET FAIRE LIRE	1 000 €
MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE	1 500 €
MOUVEMENT DU NID -DELEGATION DU BAS-RHIN	8 500 €
ŒUVRE D'ORIENT	750 €
PETITS FRERES DES PAUVRES DE STRASBOURG	8 500 €
PROMOUKRAÏNA	1 000 €
REDECOME	1 500 €
ROTARY CLUB DE SCHILTIGHEIM	1 000 €
ROTARY CLUB STRASBOURG EUROPE	1 250 €
SAS STRASBOURG ACTION SOLIDARITE	750 €
SCOUTS ET GUIDES DE France	1 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	3 750 €
SEMEURS D'ETOILES	750 €
SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL - CD67	1 000 €
SOLIDARITE BURUNDI	1 000 €
SOS AMITIE STRASBOURG	750 €
SOS FEMMES SOLIDARITE	1 000 €
UNICEF DU BAS-RHIN	8 500 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	750 €
VISION DU MONDE DELEGATION DU BAS-RHIN	2 500 €
ASTREE	500 €
Ru'elles Strasbourg	500 €
La Femme initiative Citoyenne/DJEMEA	500 €
MRAP	500 €
LICRA Bas-Rhin	500 €
Maison des Potes	500 €
CAT MON DOUX	500 €
ERA ETHIQUE ET RESPECT ANIMAL	500 €
ASSOCIATION CHATS FRANCHIS	500 €
ASSOCIATION LES LOUPSQUETAIRES	500 €
HAPPY EARTH NOW	500 €
LIANES	500 €
SPA DE STRASBOURG	500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

<b>Adopté</b>
---------------

### **17. Attribution de subventions aux établissements de la petite enfance pour l'exercice 2021.**

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	1 783 500 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	4 551 400 €
Crèche parentale Baby boom	41 800 €
Crèche parentale La petite bulle	55 500 €
Crèche parentale La luciole	62 200 €
Crèche parentale La chenille	56 300 €
Crèche parentale La farandole	53 100 €
Crèche parentale Les pitchoun's	66 200 €
Crèche parentale La trottinette	63 700 €
Crèche parentale Les fripouilles	46 900 €
Crèche parentale Le petit prince	64 000 €
Crèche parentale La toupie	48 000 €
Crèche parentale La flûte enchantée	53 600 €
Crèche parentale La petite jungle	42 500 €
Crèche parentale La souris verte	85 700 €
Crèche parentale La petite table ronde	41 700 €
Crèche parentale Le nid des géants	77 300 €
Crèche parentale Giving tree	106 000 €
Auteuil petite enfance	173 600 €
Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)-Fonctionnement	462 300 €
Centre socioculturel du fossé des treize	204 900 €
Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI)	211 500 €
Association Jeunesse Loubavitch	144 200 €
Association générale des familles du Bas-Rhin (AGF)	140 600 €
Les p'tits petons	228 300 €
Association Rechit Hochma	71 600 €
Association contact et promotion	172 500 €
Association APEPS	72 100 €
Centre socioculturel de l'Elsau	81 600 €
CARITAS	32 700 €
Par Enchantement	47 500 €
Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF) - Investissement	3 474 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e à signer les conventions d'objectifs et de moyens relatives à ces subventions.

<b>Adopté</b>
---------------

**18. Versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2020 à l'APPA Grand-Est (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique).**

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention de 3 050 € à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique – Comité Grand-Est.

**Adopté**

**19. Versement d'une subvention annuelle de fonctionnement 2020 à l'association ERA (Ethique et respect animal).**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Ethique et Respect Animal.

**Adopté**

**20. Versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2020 à la SPA (Société protectrice des animaux) de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 44 000 € à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg.

**Adopté**

**21. Attribution de subventions aux associations socioculturelles.**

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
La croisée des chemins association protestante de Strasbourg espace accueil enfants-parents-jeunes pour mieux vivre ensemble ALSH	1 865 €
Association Lupovino lutte pour une vie normale ALSH	454 €
Garderie restaurant la clé des champs centre de loisirs et d'animation éducatifs ALSH	1 053 €
La buissonniere de l'Aar ALSH	880 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs ALSH	2 666 €
Union française des centres de vacances et de loisirs Aide à la formation d'animateurs	7 200 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat - CPCV EST Aide à la formation d'animateurs	8 720 €
La maison des potes	25 000 €
Par Enchantement	40 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté**

**22. Renouvellement de la convention relative à l'avance budgétaire consentie par la Ville de Strasbourg à la Caisse des écoles pour la période 2021-2022.**

Le Conseil est appelé à approuver les termes de la convention relative à l'avance budgétaire annuelle et sans intérêts consentie pour la période 2021-2022 par la Ville de Strasbourg à la Caisse des écoles de Strasbourg et à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

**Adopté**

**23 Attribution d'une subvention d'investissement au titre des solidarités et de la santé pour le soutien du projet immobilier de la maison urbaine de santé de HautePierre.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation à OPHEA d'une subvention de 100 000 € destinée à la relocalisation de la Maison de santé urbaine de HautePierre.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-a représentant-e à signer la convention y afférente.

**Adopté**

**24. Mise en place d'une convention d'occupation précaire des locaux sis 91 Route des Romains et attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'association La Roue Tourne.**

Il est demandé au Conseil d'approuver

- la mise en place d'une convention d'occupation précaire par la Ville des locaux sise 91 route des Romains à Koenigshoffen au bénéfice de l'association dénommée « La Roue Tourne » pour permettre de lutter contre la précarité des personnes mises à l'abri,

- le versement d'une subvention de fonctionnement général au titre de 2020 à l'association « La Roue Tourne » de 9 002 €,
- le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2020 à l'association Fédération Charité Caritas Alsace de 6 000 €,
- le versement d'une subvention de fonctionnement général au titre de 2021 à l'association « La Roue Tourne » de 71 469 €.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou sa-son représentant-e :

- à signer la convention d'occupation précaire relative aux locaux sise 91 route des Romains à Koenigshoffen,
- à prendre tout acte, arrêté, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

## **25. Attribution de subvention titre des solidarités.**

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes pour un montant total de 56 000 €.

Union départementale des associations familiales - UDAF Pass contre le surendettement	10 000 €
Fédération des malades et handicapés Acquisition d'un véhicule	15 000 €
L'Etage – club de jeunes	31 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté**

## **26. Ouverture d'une micro-crèche 24h/24h, 7j/7 : avis du Conseil municipal.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'avis favorable pour une dérogation au repos dominical doublée de celle de travail de nuit à la SASU WEEKEND & KID pour permettre l'ouverture de la micro-crèche située 45 boulevard La Fontaine 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**Adopté**

**27. Renouvellement du marché des prestations destinées à la restauration dans les écoles, les accueils de loisirs et les établissements d'accueils de la petite enfance.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le recours à un ou plusieurs prestataires pour la fourniture de repas en liaison froide ou chaude pour les restaurants scolaires et les accueils de loisirs, pour la fourniture de repas, de goûters adaptés aux jeunes enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance, pour une période d'un an renouvelable deux fois un an ;
- le lancement d'une consultation en vue de la passation selon une procédure adaptée d'un accord cadre à bons de commande alloti sans montant minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter les marchés correspondants.

**Adopté**

**28. Subvention d'investissement à l'école privée "La Doctrine Chrétienne" sous contrat d'association.**

Le Conseil est appelé à approuver conformément aux engagements pris en 2018 envers la Doctrine Chrétienne d'étaler sur 10 ans l'aide de la Ville correspondant à 10 % du coût estimatif des travaux de relocalisation de son école primaire sur le site de Strasbourg Cronembourg, compte tenu des versements annuels à hauteur de 49 963 € réalisés en 2018 et 2019, l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de 2020 à hauteur de 49 963 € à la Doctrine Chrétienne correspondant à 1/10ème du montant total attendu.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté**

***CULTURE ET SPORT***

**29. Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le cadre de la politique culturelle pour Strasbourg, ses principes, ses axes et ses partis-pris méthodologiques.

**Adopté**

### **30. Communication concernant l'enrichissement des collections des musées et des dons versés au profit des activités culturelles de la Ville.**

Ce communiqué porte sur les œuvres ayant fait l'objet de don au profit des collections des musées de la ville, d'une valeur inférieure à 15 000 € ainsi que d'un don de partitions, disques compacts, livres en faveur du Conservatoire de musique et de danse.

**Communiqué**

### **31. Enrichissement des collections des musées de la Ville.**

Le Conseil est appelé à approuver l'achat pour le musée des Beaux-Arts de l'œuvre de Louis de Boullogne le Jeune Le Triomphe de Galatée au prix de 83 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'accepter le don pour le musée d'art moderne et contemporain de l'œuvre de Françoise Saur, Série Composition sur le marbre, 2019, pour un montant de 23 800 € TTC.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à charger la Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

**Adopté**

### **32. Expositions temporaires des musées de la Ville pour l'année 2021.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les projets d'expositions suivants :

#### **au MAMCS**

- Circuits courts, 23 avril – 19 juillet 2021, pour un budget prévisionnel de 25 000 €,
- La Beauté du geste, 7 mai 2021 – janvier 2022, pour un budget prévisionnel de 20 000 €,
- Zoomania, 3 décembre 2021 – 23 août 2023, pour un budget prévisionnel de 80 000 €,

#### **au Musée des Beaux-Arts**

- Jean-Jacques Henner (1829-1905). La Chair et l'Idéal, 8 octobre 2021 – 24 janvier 2022, pour un budget prévisionnel de 550 000 €,

#### **au Musée alsacien**

- 1909. Un village alsacien à Nancy, 4 juin 2021 – 3 janvier 2022, pour un budget prévisionnel de 76 500 €,

#### **à L'Aubette 1928**

- Michel Aubry, 16 avril – 23 août 2021, pour un budget prévisionnel de 38 000 €,

#### **au Musée Tomi Ungerer Centre international de l'illustration,**

- le dessin de presse satirique en France. De 1960 à 2015, dans le cadre des Rencontres de

- l'illustration, 19 mars – 4 juillet 2021, pour un budget prévisionnel de 40 000 €,
- la collection d'illustration du Musée Tomi Ungerer, 9 juillet – 7 novembre 2021, pour un budget prévisionnel de 43 000 €,
- Rire à pleines dents. Six siècles de satire graphique, 19 novembre 2021 – 13 mars 2022, pour un budget prévisionnel de 150 000 €,

**au Musée historique (exposition présentée au MAMCS)**

- La Marseillaise, (conçue en partenariat avec le Musée d'Histoire de Marseille et le Musée de la Révolution Française à Vizille), 5 novembre 2021 – 20 février 2022, pour un budget prévisionnel de 350 000 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et conventions, dont les partenariats et coproductions, nécessaires à la mise en œuvre du programme des expositions 2021 des musées de Strasbourg.

<b>Adopté</b>
---------------

**33. Conclusion d'un marché pour la fourniture de prestations de nettoyage dans les musées de la Ville.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres en application des articles L 2124-2 et suivants du Code de la commande publique en vue de conclure un marché pour la fourniture de prestations de nettoyage dans les musées de la Ville pour une durée de 48 mois, divisé de la manière suivante :

<b>Objet</b>	<b>Forme de prix</b>	<b>Montants annuels</b>
Nettoyage du Musée d'Art Moderne et Contemporain	Forfaitaire	100 000 € HT (estimé)
Nettoyage des vitres du Musées d'Art Moderne et Contemporain	Forfaitaire	9 000 € HT (estimé)
Nettoyage du Musée Historique	Forfaitaire	60 000 € HT (estimé)
Nettoyage du Musée Ungerer – Centre de l'illustration	Forfaitaire	35 000 € HT (estimé)
Nettoyage des vitres des autres musées classés ou dans le secteur sauvegardé (Palais Rohan,, musée de l'Œuvre Notre-Dame, musée historique, musée alsacien, Cabinet des estampes et des dessins, musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration)	Forfaitaire	9 000 € HT (estimé)
Nettoyage des salles classées de l'Aubette 1928	Forfaitaire	9 000 € HT (estimé)
Nettoyages événementiels et non prévisibles	Unitaire	15 000 € HT montant maximal
Nettoyage du Musée Alsacien	Forfaitaire	55 000 € HT (estimé)
Nettoyage du Pôle d'Étude et de Conservation /	Forfaitaire	70 000 € HT

<b>Objet</b>	<b>Forme de prix</b>	<b>Montants annuels</b>
UNION SOCIALE		
<b>Total annuel :</b>	<b>362 000 € HT (estimé)</b>	
<b>Total durée du marché :</b>	<b>1 448 000 € HT (estimé)</b>	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer le marché ainsi que les décisions et avenants nécessaires à son exécution.

**Adopté**

#### **34. Subvention Ville d'Art et d'Histoire 2020 en recettes.**

Il est demandé au Conseil de constater que les crédits nécessaires à la conduite du projet 2020 sont inscrits au budget de la collectivité pour 59 209 € en dépenses et 17 700 € en recettes.

Il est demandé au Conseil de solliciter l'aide 2020 de la DRAC pour un montant de 17 700 €.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

**Adopté**

#### **35. Marché de coordination logistique, aménagements techniques des lieux et gestion administrative des Bibliothèques Idéales 2021-2022 à Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée en application des articles des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique en vue de conclure un marché de coordination logistique, d'aménagements techniques des lieux et de gestion administrative des Bibliothèques idéales 2021-2022 pour un prix forfaitaire estimé à 400 000 € hors taxe.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer le marché et à prendre les décisions et avenants nécessaires à son exécution.

**Adopté**

**36. Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Tôt ou t'Art	30 000 €
DACM – Gisèle Vienne	9 990 €
Fondation Saint Thomas	520 €
Garage Coop	20 000 €
Le Faubourg	14 900 €
Pelpass & Cie	10 000 €
Accélérateur de Particules	27 500 €
Apollonia	40 000 €
AVLAB	30 000 €
CEAAC- Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines	144 000 €
La Chambre	40 000 €
Stimultania	20 000 €
Colors Urban Art Association	25 000 €
Fauteuil Vapeur	40 000 €
Plume de Paon	8 000 €
Culture et Bilinguisme	9 000 €
Quatre 4.0	500 000 €
Artefact PRL	610 000 €
Jazzdor	220 000 €
Becoze – Espace Django	430 000 €
Compagnie Tangram	18 000 €
Dirty 8	12 000 €
Molodoï	23 000 €
Pelpass & Cie	34 000 €
Sons d'la rue	30 000 €
Strasbourg Méditerranée	100 000 €
Nouvelle Ligne	10 000 €
Ernest Productions	15 000 €
Tipping Point	15 000 €
La Main de l'Homme	15 000 €
Graine de Cirque	50 000 €
Le Maillon	2 435 000 €
TJP	1 170 000 €
Le Kafteur	135 000 €
APCA – Choucrouterie	93 000 €
Collectif Off	6 000 €
Les Méridiens	8 000 €
Baal Novo	2 500 €
La Soupe Cie	15 000 €
Festival international des musiques d'aujourd'hui – Musica	476 250 €
Percussions de Strasbourg	102 000 €
Les Amis de la Chapelle Rhénane	30 000 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Accroche Note	20 000 €
Hanatsu Miroir	15 000 €
Les Ensembles 2.2	15 000 €
Chœur de Chambre de Strasbourg – Voix de Stras	10 000 €
Le Parlement de Musique	40 000 €
Linéa	20 000 €
Forum Voix Etouffées – CEMUT	25 000 €
APMC – Accent 4	5 000 €
AJAM	13 000 €
AMIA	13 000 €
Elektramusie	10 000 €
Le Masque	8 000 €
L’Imaginaire Musique d’Idées	8 000 €
LVMSC – Lovemusic	4 000 €
UT	8 000 €
Volutes	2 500 €
Musique et orgues de l’Eglise réformée Saint Paul	1 000 €
Pôle Sud	1 075 000 €
DACM – Gisèle Vienne	25 000 €
DEGADEZO	15 000 €
KHZ	15 000 €
LE RECIT – Pôle régional d’éducation aux images	10 000 €
MIRA – Mémoires des Images Réanimées d’Alsace	15 000 €
EWA – European Women Audiovisual Network	5 000 €
Les Films du Spectre – FEFFS	40 000 €
Vidéo les beaux jours	31 000 €
Musée Vodou	10 000 €
Stras’Iran	20 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Artenréel – Info Conseil Culture	10 000 €
Maison de l’Amérique Latine	4 250 €

Il est également demandé au Conseil d’autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

<b>Adopté</b>
---------------

**37. Contributions financières et subvention d’équipement de la ville de Strasbourg, au profit de l’Opéra National du Rhin, la Haute École des Arts du Rhin et l’Orchestre Philharmonique.**

Le Conseil est appelé à approuver le versement annuel, pour l’exercice 2021 des contributions financières suivantes :

- 7 109 319 € à l’Opéra national du Rhin, échelonné en trois versements de 2 369 773 € au mois de janvier, avril et septembre 2021,

- 5 600 000 € à la Haute École des Arts du Rhin, échelonné en trois versements de 1 866 667 € au mois de février, mai et juillet 2021,
- 9 900 000 € à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, échelonné en trois versements de 3 300 000 € au mois de janvier, mai et septembre 2021,
- le versement annuel, pour l'exercice 2021 d'une subvention d'équipement de 190 500 € à la Haute École des Arts du Rhin.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à verser et à déterminer les modalités de versement de ces contributions financière et à prendre les actes et conventions nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**38. Contrat de prêt à usage entre la ville de Strasbourg et l'artiste-plasticienne Mme Ilana Isehayek.**

Le Conseil est appelé à approuver l'occupation d'un des Ateliers-bois, ateliers d'artistes de la ville de Strasbourg, situé 4 rue de la Coopérative - 67000 Strasbourg par Mme Ilana Isehayek et d'approuver la signature d'un contrat de prêt à usage entre la ville de Strasbourg et cette dernière.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte correspondant.

**Adopté**

**39. Prolongation de la convention d'objectifs conclue par la ville de Strasbourg avec l'association du Chœur Philharmonique de Strasbourg ; Renouvellement de la subvention versée à cette association.**

Le Conseil est appelé à approuver la prolongation d'une année par avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue par la ville de Strasbourg et l'association du Chœur Philharmonique de Strasbourg arrivant à échéance le 31 décembre 2020 et le versement d'une subvention de 63 000 €. Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant afférent.

**Adopté**

**40. Procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés publics relatifs à l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et de vidéo.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents relatifs à l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et de vidéo, selon la procédure formalisée prévue aux articles L2124-1 et suivants du Code de la commande publique, divisé en deux lots, chacun pour une durée d'un an reconductible trois fois dans les limites suivantes :

Lot	Objet	Montant minimal annuel	Montant maximal annuel
1	acquisition de matériels son et lumière et accessoires	sans montant minimal	300 000 € HT
2	acquisition de matériels vidéo et accessoires	sans montant minimal	300 000 € HT

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations,
- à prendre les décisions y relatives,
- à signer, notifier et exécuter les marchés en résultant.

<b>Adopté</b>
---------------

#### **41. Attribution de subventions pour la pratique artistique en amateur et les projets en direction du développement des publics.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

CŒUR DE CLOWN	3 500 €
Cie THEAT'REIS - Pédagogie et Création	4 500 €
CARRE D'ART	3 000 €
ENSEMBLE VOCAL DE STRASBOURG	2 500 €
ENSEMBLE VOCAL VARIATIONS	2 500 €
LA MESNIE H.	7 000 €
MANECANTERIE DES PETITS CHANTEURS DE STRASBOURG - MAÎTRISE DE L'OPERA DU RHIN	6 000 €
CIRA	19 000 €
TOC TOC	2 600 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

<b>Adopté</b>
---------------

#### **42. Attribution de subventions socle aux écoles de musique associatives de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution des subventions ci-après pour un montant total de 1 010 228 €.

Ecole de musique	Subvention socle
ADEMSC Association pour le développement de l'école de musique Centre	114 832 €

<b>Ecole de musique</b>	<b>Subvention socle</b>
AMC Cronenbourg Association Musicale et Culturelle de Cronenbourg	74 650 €
Association Musicale et Culturelle du Neuhof-Stockfeld	21 300 €
CSC ARES Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg	97 887 €
CEMCR Centre d'Education Musicale et Culturel de la Robertsau	38 513 €
CMK Centre Musical de la Krutenau	108 961 €
CSC Elsau	26 188 €
CSC Fossé des Treize	57 501 €
CSC HautePierre	29 635 €
CSC Koenigshoffen	50 239 €
CSC Montagne Verte	29 747 €
CSC Neudorf	69 887 €
CSC Neuhof	62 017 €
Ecole de musique de Pôle Sud	46 325 €
Ecole de musique de l'Harmonie Caecilia	20 318 €
Ecole de musique Saint Thomas	118 642 €
Le Pélican Musicien	43 586 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

**Adopté**

**43. Groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en vue de la conclusion d'un marché public portant réalisation d'une enquête sur les pratiques et les attentes des habitant.e.s.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg en vue de conclure un marché public pour la réalisation d'une enquête sur les pratiques et les attentes des habitants de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour lequel l'Eurométropole est désignée coordonnatrice.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de groupement de commandes.

**Adopté**

**44. Recours gracieux suite à la non restitution des ouvrages en médiathèques.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le recours gracieux ci-dessous :

Date de réception de la demande de recours	Civilité	Prénom	Nom	Collectivité du titre	Année du titre	N° coriolis du titre de recette	Montant réclamé
29/04/2019	Monsieur	Steeve	BALCON	Ville de Strasbourg	2010	460	200 €

Il est également demandé au Conseil de décider de l'abandon des poursuites et d'autoriser le mandat d'annulation du titre.

<b>Adopté</b>
---------------

**45. Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.**

Le Conseil est appelé à approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de 45 200 €

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AJF Hautepierre	Football	3	300 €
Apsara Muay Thai	Boxe	5	500 €
AS Cheminots de Strasbourg	Judo	5	500 €
AS Corona	Boxe	2	200 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket	7	700 €
AS Musau	Football	6	600 €
ASPTT Strasbourg	Football – judo – athlétisme	36	3 600 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	42	4 200 €
Association Sportive Strasbourg	Football - Athlétisme	26	2 600 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	3	300 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	6	600 €
Cercle Sportif Saint Michel	Gymnastique	11	1 100 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	3	300 €
Club Sportif de Hautepierre	Karaté	1	100 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	38	3 800 €
FC Kronembourg	Football	14	1 400 €

<b>Associations</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
FC Montagne-Verte	Football	14	1 400 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	55	5 500 €
FC Stockfeld Colombes	Football	3	300 €
HautePierre Badminton Club	Badminton	6	600 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Karaté – football – basket	46	4 600 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	8	800 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	Basket	5	500 €
Meinau Boxing Club	Boxe	19	1 900 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	15	1 500 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme – karaté – judo	27	2 700 €
Rowing Club de Strasbourg	Aviron	4	400 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Karaté	11	1 100 €
Sporting Club Red Star	Football	8	800 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	5	500 €
Strasbourg GRS	Gymnastique rythmique	5	500 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe thaï	6	600 €
Tennis Club Meinau	Tennis	7	700 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **46. Versement de la subvention générale de fonctionnement 2021 aux associations sportives strasbourgeoises.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessous au titre de la saison sportive 2020-2021 pour un montant total de 715 492 €.

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
1001 Roues Roller	464 €
1ère Compagnie d'Arc Strasbourg	850 €
Académie Aigle Hapkido France	521 €
Académie Sportive EVAE	1 544 €
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air	10 371 €
Aéro Club d'Alsace	1 296 €
Air Aile Sports Aériens	1 380 €
AJF HautePierre	1 224 €
Allez les Filles	269 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	483 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Amicale des Egoutiers	1 057 €
Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace	536 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	1 477 €
Apsara Muay Thaï	391 €
Aqua Passion	497 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	8 699 €
Arc Club de Strasbourg	600 €
AS 2000	1 064 €
Association Sportive Cheminots de Strasbourg	22 000 €
AS Electricité de Strasbourg	12 450 €
AS Ménora	8 182 €
AS Musau	7 381 €
AS Neudorf	6 653 €
AS Pierrots Vauban	9 329 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	6 030 €
ASL Robertsau	33 513 €
ASPTT Strasbourg	83 382 €
Association des Courses de Strasbourg Europe	408 €
Association Omnisports Gazelec	4 840 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill	2 756 €
Association Sportive Strasbourg	18 881 €
Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg	696 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	1 239 €
Athlé Santé Nature 67	2 000 €
Aviron Strasbourg 1881	3 336 €
Badminton Club du Neuhof	143 €
Badminton Club Musau	2 959 €
Ballet Nautique de Strasbourg	8 122 €
Bischheim Strasbourg Skating	2 143 €
Boule Cassée	1 258 €
Bowling Club les Canonniers 67	1 410 €
Budo Kai	387 €
Bujinkan Niten Dojo	306 €
Cambio Salsacademy Casa	467 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace	3 382 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	12 425 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg	3 072 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	2 260 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg	1 182 €
Cercle Nautique Ill Club	253 €
Cercle Sportif Meinau	1 520 €
Cercle Sportif Neuhof	3 812 €
Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg 1852	1 154 €
Cercle Sportif Saint Michel	2 846 €
Cheminots Roller d'Alsace	2 465 €
Club Alpin Français de Strasbourg	1 053 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Club Bouliste Strasbourgeois	1 763 €
Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs	371 €
Club d'Activités Physiques Meinau Canardière	1 077 €
Club d'Orientation Strasbourg Europe	753 €
Club de Quilles CRH	362 €
Club de Quilles la République 1925	550 €
Club des Sports de Glace	15 624 €
Club Sportif de Hautepierre	3 940 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg	6 709 €
Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre	9 254 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	1 877 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 725 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	11 788 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	13 693 €
Européenne Pétanque Esplanade	223 €
FC Kronembourg Football	11 009 €
FC Kronembourg Tennis	6 251 €
FC Montagne Verte	2 791 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	15 407 €
FC Stockfeld Colombes	3 906 €
FC Strasbourg Loisirs	812 €
FCO Port du Rhin	673 €
Gym Concordia Neudorf	3 551 €
Gymnastique Volontaire Kléber	336 €
Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie	869 €
Handball Club Strasbourg Neuhof	369 €
Hautepierre Badminton Club	712 €
Ill Tennis Club	13 952 €
Imana Volley	1 398 €
Institut de Pratique des Arts Chinois Traditionnels	134 €
International Hapkido Académie	1 086 €
International Meinau Académie	6 381 €
JEHM le Sport	1 603 €
Joie et Santé Koenigshoffen	14 814 €
Judo Club de Strasbourg	4 593 €
Judo Club Saint Etienne	5 586 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	6 673 €
Karaté Club Cronembourg	2 933 €
Karaté Club de la Robertsau	2 346 €
Kung Fu Shaolin Vu Ba	1 573 €
Kyoshinkai	530 €
La Sportive Neuhof	3 716 €
Le Minotaure	2 873 €
Libellules Basket Club de Strasbourg	4 901 €
MCM Orangerie	691 €
Neuhof Futsal	701 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Nouvelle Ligne	316 €
One Boxe Strasbourg	591 €
Panza Gymnothèque	5 330 €
Pédale d'Alsace	880 €
Pétanque Club du Polygone	446 €
Pétanque Club Kronembourg	1 405 €
PK Stras	1 936 €
Plongée Aquatique Club	758 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	9 663 €
Randonneurs de Strasbourg	896 €
Robertsau Contades Pétanque Club	1 233 €
Rowing Club de Strasbourg	4 435 €
Saint Joseph Strasbourg	8 950 €
Section de Gymnastique Volontaire GV 56	199 €
Ski Montagne AGR	112 €
Skieurs de Strasbourg	3 530 €
Société Athlétique Koenigshoffen	2 476 €
Société de Gymnastique Cronembourg	2 327 €
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	3 576 €
Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise	15 063 €
Société de Gymnastique la Concorde Robertsau	6 242 €
Société de Gymnastique Union Koenigshoffen	1 970 €
Société de Tir de Strasbourg	4 198 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	2 210 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau	784 €
Sport Nautique de l'III	265 €
Sport Union XV	4 340 €
Sporting Club du Gaz de Strasbourg	244 €
Sporting Club Red Star	1 570 €
Sporting Strasbourg Futsal	629 €
Sports et Loisirs Constantia	4 679 €
Strasbourg Alsace Rugby	4 222 €
Strasbourg Eaux Vives	9 889 €
Strasbourg GRS	5 712 €
Strasbourg Sud Handball – la Famille	4 923 €
Strasbourg Thaï Boxing	1 540 €
Strasbourg Université Club	31 541 €
Strasbourg Vélo Club	442 €
Strasbourg Volley-Ball	2 038 €
Strascross	3 145 €
Taekwondo Strasbourg	911 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	26 658 €
Tennis Club de Strasbourg	14 520 €
Tennis Club Europe	2 350 €
Tennis Club Meinau	4 879 €
Touring Plongée Strasbourg	1 212 €

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Union de Tourisme de Cronembourg	746 €
Union Sportive Egalitaire	2 521 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	993 €
Union Sportive Polices Urbaines de Strasbourg	1 313 €
Union Touristique Aurora Robertsau 1937	509 €
Union Touristique Montagne Verte	379 €
Union Touristique Ouvrière Strasbourg	261 €
Vosges Trotters Strasbourg	228 €
W-Fight	1 151 €
X-Strikes	371 €
Yacht Club de Strasbourg	488 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

<b>Adopté</b>
---------------

## ***URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS***

### **47. Avis préalable Chevènement.**

**Délibération modificative de la délibération prise par le Conseil Municipal de Strasbourg en date du 10 février 2020.**

**Modifications de certaines conditions de la vente portant sur une emprise foncière totale de 68,06 ares propriété de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la société TRIANON RESIDENCES sise à Strasbourg-Neuhof.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les modifications des conditions de la vente par la ville de Strasbourg au profit de la Société TRIANON RESIDENCES (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations, sur autorisation écrite du vendeur) de la parcelle cadastrée : section IT n° 321/72, en ce qu'elles portent uniquement sur les points suivants :

1) Le prix de vente :

Il est accordé à la société TRIANON un différé du paiement du prix de vente.

La vente sera consentie moyennant un prix de 875.377 € (huit cent soixante-quinze mille trois cent soixante-dix-sept euros) qui s'articulera comme suit :

- une somme de 679 000 € (six cent soixante-dix-neuf mille euros) à titre de paiement comptant versé le jour de la régularisation de l'acte constatant la vente,
- une somme de 196 377 € (cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-sept euros) à titre de paiement à terme versé au plus tard 12 mois après la signature de l'acte authentique constatant la régularisation de l'acte de vente ou au plus tôt le jour de l'obtention par la Société Habitat de l'ILL d'un permis de construire purgé de tout recours.

Ledit paiement ne sera pas conditionné à la faisabilité de l'opération par la Société Habitat de l'ILL.

Une garantie bancaire devra être délivrée par un établissement agréé afin de garantir le paiement de cette somme, et il devra être en être justifié auprès du vendeur.

## 2) Conditions particulières de la vente :

S'agissant de la clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements en accession libre au prix maximal de 2 880 € HT par m<sup>2</sup> de surface utile hors annexe, il est précisé que ce prix s'entend comme un prix maximal moyen de 2 880 € HT par m<sup>2</sup> de surface utile hors annexe.

## 3) La programmation de l'opération :

- 11 logements T2 d'une surface moyenne de 47 m<sup>2</sup> de SHAB
- 13 logements T3 d'une surface moyenne de 68 m<sup>2</sup> de SHAB
- 7 logements T4, d'une surface moyenne de 88 m<sup>2</sup> de SHAB
- 4 logements T5, d'une surface moyenne de 100 m<sup>2</sup> de SHAB

## 4) Démarche environnementale

Les études géotechniques réalisées par l'opérateur ont révélé une mauvaise portance du sol naturel (sable, graviers) par conséquent des fondations spéciales devront être réalisées. Cette masse de béton supplémentaire vient remettre en cause le bilan carbone de l'opération.

Ainsi la certification BBCA (E3C2) ne permet plus d'être atteinte et sera remplacée par, le niveau de performance E3C1 (sans certification) sur le bâtiment nommé « BCD » sur les plans du Permis de construire.

Les autres conditions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2020 restent inchangées.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou sa représentante à signer tout acte et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au projet de transaction de l'Eurométropole de Strasbourg, aux modifications des conditions de la vente de la parcelle propriété eurométropolitaine approuvée par le Commission permanente du Conseil de l'Eurométropole en sa séance du 14 février 2020 et cadastrée :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de la Klebsau

Section IT n° 318/61 d'une contenance cadastrale actuelle de 115,96 ares, en ce qu'elles concernent uniquement :

## 1) Le prix de vente :

Il est accordé à la société TRIANON un différé du paiement du prix de vente.

La vente sera consentie moyennant un prix de 875.377 € (huit cent soixante-quinze mille trois cent soixante-dix-sept euros) qui s'articulera comme suit :

- une somme de 679 000 € (six cent soixante-dix-neuf mille euros) à titre de paiement comptant versé le jour de la régularisation de l'acte constatant la vente,
- une somme de 196 377 € (cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-sept euros) à titre de paiement à terme versé au plus tard 12 mois après la signature de l'acte authentique constatant la régularisation de l'acte de vente ou au plus tôt le jour de l'obtention par la Société Habitat de l'ILL d'un permis de construire purgé de tout recours.

Ledit paiement ne sera pas conditionné à la faisabilité de l'opération par la Société Habitat de l'ILL.

Une garantie bancaire devra être délivrée par un établissement agréé afin de garantir le paiement de cette somme, et il devra être en être justifié auprès du vendeur.

## 2) Conditions particulières de la vente :

S'agissant de la clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements en accession libre au prix maximal de 2880 € HT par m<sup>2</sup> de surface utile hors annexe, il est précisé que ce prix s'entend comme un prix maximal moyen de 2880 € HT par m<sup>2</sup> de surface utile hors annexe.

## 3) La programmation de l'opération :

La nouvelle typologie de logements pour le programme en accession libre est la suivante :

- 11 logements T2 d'une surface moyenne de 47 m<sup>2</sup> de SHAB,
- 13 logements T3 d'une surface moyenne de 68 m<sup>2</sup> de SHAB,
- 7 logements T4, d'une surface moyenne de 88 m<sup>2</sup> de SHAB,
- 4 logements T5, d'une surface moyenne de 100 m<sup>2</sup> de SHAB.

## 4) Démarche environnementale

Les études géotechniques réalisées par l'opérateur ont révélé une mauvaise portance du sol naturel par conséquent des fondations spéciales devront être réalisées.

Ainsi la certification BBKA (E3C2) ne permet plus d'être atteinte et sera remplacé par, le niveau de performance E3C1(sans certification) sur le bâtiment nommé « BCD » sur les plans du Permis de construire.

Les autres conditions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2020 restent inchangées.

**Adopté**

**48. Régularisations foncières - Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la commune de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de propriété de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

**Adopté**

**49. Régularisation domaniale d'une emprise restée inscrite au Livre Foncier comme étant propriété d'une personne privée. Et avis préalable de l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition d'un square à incorporer dans le domaine public de la Ville, square aménagé avec l'accord du propriétaire dont le transfert de propriété reste à régulariser.

La parcelle sise ci-après sera acquise, à l'euro symbolique, en plein accord avec le propriétaire.

A STRASBOURG

Rue du Général Lejeune

Section AS n° 333/34 de 8,26 ares, lieu-dit : rue de la Renaissance, terres

Propriété de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété PROCIVIS ALSACE.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ce transfert de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

Il est en outre demandé au Conseil d'émettre un avis favorable aux acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique de l'Eurométropole, voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser.

Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

A STRASBOURG

Rue des Petites Fermes

Section MK n° 361/30 de 0,10 are, lieu-dit : rue des Petites Fermes, sol

Section MK n° 363/30 de 0,06 are, lieu-dit : rue des Petites Fermes, sol

Section MK n° 365/30 de 0,05 are, lieu-dit : rue des Petites Fermes, sol

Propriété de la société d'économie mixte ADOMA

Rue Saint-Materne

Section EK n° 421/102 de 0,90 are, lieu-dit : rue Simonis, sol

Propriété de la société civile immobilière LA PERDRIX BLANCHE.

**Adopté**

**50. Soutien financier de la ville de Strasbourg pour l'aménagement des îlots autour de trois copropriétés dégradées.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation de la ville de Strasbourg aux travaux de résidentialisation des copropriétés Eléonore 1 & 2 et Spender en complément des subventions attribuées par l'Agence nationale de l'habitat et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à décider du versement au syndicat des copropriétaires d'une subvention de 5 % du montant total des travaux de résidentialisation réalisés dans le cadre de l'OPAH 2019-2024 soit un montant prévisionnel maximum de subvention s'élevant à 221 000 €.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son représentant à signer tout document en application de la délibération et notamment l'avenant à la convention d'OPAH 2019-2024 permettant d'intégrer la participation financière de la Ville au dispositif et ainsi de déclencher l'abondement complémentaire de l'ANAH.

**Adopté**

***AFFAIRES GÉNÉRALES***

**51. Marchés publics et avenants.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation de l'avenant énuméré dans l'annexe à la délibération et d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

**Adopté**

## 52. Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Cette communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er octobre et le 31 octobre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

<b>Communiqué</b>
-------------------

## 53. Groupement de commandes permanent - bilan 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après trois ans de fonctionnement,
- la substitution, à compter du 1er janvier 2021, de la Collectivité européenne d'Alsace au Département du Bas-Rhin et au Département du Haut-Rhin,
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la délibération.

<b>Adopté</b>
---------------

## 54. Subventions aux associations et établissements culturels strasbourgeois.

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

<b>Associations et établissements culturels</b>	<b>Montant</b>
Association Imâm Husain	2 550 €
Coordination des Associations Musulmanes de Strasbourg (CAMS)	1 750 €
Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)	5 025 €
Union juive libérale de Strasbourg	10 000 €
Association des Musulmans de Cronembourg	10 200 €
Association des jeunes parents de l'Elsau	13 000 €
Paroisse catholique Saint Jean de Bosco	2 000 €
Association Mosquée de Koenigshoffen	4 000 €
Association Saint Amand	2 000 €
Association le Domino	1 200 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

<b>Adopté</b>
---------------

### **55. Synthèse de l'activité 2019 des sociétés à capitaux mixte de la ville de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les rapports annuels d'activité 2019 des représentants permanents de la Ville de Strasbourg dans les conseils d'administration ou conseil de surveillance des sociétés suivantes :

- Habitation moderne,
- Locusem,
- Réseau GDS,
- Strasbourg événements,
- Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg (Samins),
- Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg (Parcus),
- Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Sers),
- SPL des deux rives.

Par ailleurs, le Conseil informe que les comptes-rendus d'activité sont consultables en annexe à la délibération.

**Adopté**

### **56. Synthèse de l'activité 2019 des délégations de service public de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à prendre acte de la communication des éléments de l'activité 2019 des services délégués relatifs à :

- la gestion du parking des Bateliers (Parcus) et du stationnement payant sur voirie (Indigo),
- l'exploitation du cinéma Odyssée (association des Rencontres cinématographiques d'Alsace),
- la gestion de la Maison de l'enfance de Cronembourg (Léo Lagrange Centre Est),
- la gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof (Ages),
- la gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau (Léo Lagrange Centre Est),
- la gestion de la Maison de la Petite enfance franco-allemande Strasbourg-Kehl (Aasbr).

Par ailleurs, le Conseil informe que les synthèses de l'activité des délégations de service public de la Ville de Strasbourg pour l'année 2019 sont consultables en annexe à la délibération.

**Adopté**

### **57. Avis de la ville de Strasbourg sur le compte financier 2019 et le budget modificatif 2020 du Port autonome de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable :

- sur le compte financier 2019,

- sur le budget modificatif 2020.

**Adopté**

**58. Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg concernant l'acquisition de masques de protection - printemps 2020.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg,
- le modèle de convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres joint à la délibération,
- le versement par la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 364 237,66 € correspondant au montant dû pour la fourniture de masques de protection et prestations liées.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg.

**Adopté**

**59. Versements de fonds de concours à la Ville de Strasbourg par l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de travaux réalisés sur le patrimoine municipal.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation de l'Eurométropole de Strasbourg, sous forme de fonds de concours, aux dépenses supportées par la Ville de Strasbourg dans le cadre :

- des travaux d'aménagement d'un centre technique du livre dans la médiathèque Olympe de Gougès à Strasbourg, d'un montant forfaitaire de 372 000 € ;
- des travaux de relocalisation des douches publiques rue Fritz Kiener à Strasbourg, d'un montant forfaitaire de 393 000 € ;
- des travaux de remplacement de la chaudière dans le centre d'initiation à la nature et à l'environnement à Strasbourg d'un montant forfaitaire de 200 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de fonds de concours correspondantes.

**Adopté**

**60. Conclusion d'un marché pour la fourniture et la livraison de mobilier de propreté urbaine sur l'espace public et de pièces détachées et approbation d'un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de conclure un accord-cadre, fixant toutes les dispositions contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, pour la

fourniture et la livraison de mobilier de propreté et de pièces de rechange pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

L'accord-cadre est alloté en 3 lots sans montants minimums et sans montants maximums, selon les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, suivant le tableau ci-après :

N°	LOTS	VILLE			EUROMETROPOLE		
		Minimum HT	Maximum HT	Dépense estimée HT	Minimum HT	Maximum HT	Dépense estimée HT
1	Corbeilles à papiers "Vigipirate" et pièces détachées	Sans montant minimum	Sans montant maximum	25 000 €	Sans montant minimum	Sans montant maximum	90 000 €
2	Pièces détachées et seaux de rechange pour borne de propreté en fonte de type « Tradition »	Sans montant minimum	Sans montant maximum	1 000 €	Sans montant minimum	Sans montant maximum	20 000 €
3	Mobilier de propreté à compaction solaire et pièces détachées	Sans montant minimum	Sans montant maximum	45 000	Une procédure pour l'acquisition de mobilier de propreté à compaction solaire est en cours suite à la crise COVID pour remplacer rapidement les mobiliers existants équipés de poignées par des mobiliers équipés de pédales.		
Totaux		Sans montant minimum	Sans montant maximum	71 000 €	Sans montant minimum	Sans montant maximum	110 000 €

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de coordinateur.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg, à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive et à signer et exécuter l'accord-cadre en résultant.

**Adopté**

### **61. Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'inclusion numérique.**

Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer à l'association Emmaüs Connect une subvention de 5 000 € ;
- d'attribuer à l'association FACE Alsace une subvention de 5 000 € ;
- d'attribuer à l'association CDAFAL 67 une subvention de 5 000 € ;
- d'attribuer à l'association Humanis une subvention de 5 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution des subventions aux associations Emmaüs Connect, FACE Alsace, CDAFAL 67 et Humanis.

**Adopté**

## **62. Programme d'acquisition de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg de l'année 2021.**

Le Conseil est appelé à approuver le programme d'acquisitions de véhicules et engins destinés aux services de la Ville pour un montant total estimé à 1 650 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;
- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.

<b>Adopté</b>
---------------

## **63. Vente de matériels réformés.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente des 8 matériels réformés ci-dessus par le biais de ventes aux enchères et d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

<b>Adopté</b>
---------------

## **64. Politique de déplacements : modification des règles encadrant les déplacements professionnels - Régime dérogatoire.**

Le Conseil est appelé à annuler les précédentes délibérations et règlement d'attribution des frais de déplacement à compter du 1er janvier 2021.

Il est ensuite demandé au Conseil d'approuver le nouveau règlement intérieur qui encadre le remboursement des frais de déplacement applicable à compter du 1er janvier 2021.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le remboursement maximal dans la limite des seuils réglementaires pour une nuitée, petit déjeuner inclus et de fixer le montant du forfait de droit commun au maximum du forfait national, à savoir en l'état actuel du droit, à :

Lieu	Taux forfaitaire Montant de droit commun	Restauration
Paris	110 €	17,50 €
Grand Paris	90 €	17,50 €
Communes ? 200 Khab	90 €	17,50 €
Autres communes	70 €	17,50 €

Il est également demandé au Conseil de fixer pour une durée limitée à l'exercice budgétaire 2021, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, pour les agents, les élus, les intervenants extérieurs sont établis jusqu'à concurrence de 120 € la nuitée, petit déjeuner inclus, conformément au tableau ci-dessous :

Lieu	Taux forfaitaire Montant de droit commun	Plafond maximum Fixé pour l'année 2021
Paris	110 €	120 €
Grand Paris	90 €	120 €
Communes ? 200 Khab	90 €	120 €
Autres communes	70 €	120 €

Le régime dérogatoire ne s'applique pas à l'indemnité journalière prévu pour les déplacements à l'étranger.

<b>Adopté</b>
---------------

#### **65. Avis sur les emplois Ville.**

Le Conseil est appelé à approuver les créations et transformations d'emplois présentées à la délibération.

<b>Adopté</b>
---------------

### ***INTERPELLATIONS***

#### **66. Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : agissez pour les étudiants de Strasbourg.**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

#### **67. Interpellation de M. Nicolas MATT : le paradoxe de la communication.**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**68. Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : conférence citoyenne sur la 5G : difficile d'être juge et partie.**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**69. Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : quelles actions pour garantir la sécurité des agents de la CTS et des usagers des transports ?**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**70. Motion « Strasbourg doit être au cœur des lignes de train de nuit »**

Mardi 8 décembre 2020, les opérateurs ferroviaires allemand et autrichien ont communiqué un plan de développement des trains de nuit à l'échelle européenne pour les prochaines années. La SNCF opérateur historique sur notre territoire national a été associé à cette annonce sans démontrer de véritables contributions.

Néanmoins nous constatons que les lignes et la carte présentée semblent ignorer la France en dehors de Paris. Quelles que soient les raisons qui peuvent expliquer ces absences, il n'est pas possible de réduire la France à sa capitale comme le démontre par ailleurs la mobilisation des usagers des transports publics, notamment le collectif « Oui au train de nuit », qui témoignent de l'attachement de l'ensemble des Français aux trains de nuit.

Nous estimons également qu'il est essentiel et pertinent par rapport aux engagements climatiques de la France, cinq ans après la signature des accords de Paris, de soutenir et développer fortement les trains de nuit car le développement du transport voyageur est une carte majeure de notre combat quotidien face à l'émission des gaz à effet de serre.

**Strasbourg, capitale européenne ne doit pas être à la marge d'un réseau européen, mais Strasbourg doit être au cœur des lignes de train de nuit, au moment même où sa position sera encore renforcée par la prochaine signature du contrat triennal 2021 – 2023 destiné à soutenir la vocation européenne de Strasbourg.**

Le Conseil Municipal réuni le 14 décembre 2020 dénonce et déplore l'absence de notre ville sur les cartes et projets de trains de nuits présentés le 8 décembre par un groupe d'opérateurs ferroviaire dont la SNCF.

Nous demandons au ministre des Transports et à la SNCF d'intégrer sans délai Strasbourg dans l'établissement des lignes des trains de nuits entre PARIS/VIENNE, PARIS/BERLIN et PARIS/MOSCOU.

Nous souhaitons que la plateforme ferroviaire européenne de Strasbourg, qui place notre ville à la croisée des infrastructures majeures du rail en Europe soit considérée comme un pivot des trains de nuit pour desservir notre bassin de vie transfrontalier régional, aussi bien que le territoire national et européen.

Considérant que l'Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand Est auxquelles nous sommes associés dans le cadre de nos politiques de mobilités et de transport sont également pénalisées par l'absence de Strasbourg dans ce schéma nous leur proposons de s'associer à notre motion et d'engager avec la Maire de Strasbourg et le conseil Municipal toute démarche permettant de corriger cette situation.

**Adopté**

La Maire

**Original signé :**

JEANNE BARSEGHIAN

**Annexes au compte-rendu sommaire :**

- **le texte des interpellations et leurs réponses,**
- **le détail des votes électroniques.**

Annexe au compte-rendu sommaire  
du Conseil municipal  
du lundi 14 décembre 2020  
textes des interpellations et leurs réponses

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

## *Interpellations*

### **66. Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : agissez pour les étudiants de Strasbourg.**

Madame la Maire,

Je souhaite aborder avec vous et votre équipe concrètement le sujet des aides que la Ville peut mettre en œuvre pour les étudiants. Notre groupe, par le biais de multiples interpellations, a tenté d'attirer votre attention sur la nécessité d'agir vite car il est insupportable de voir autant d'étudiants faire la queue auprès d'associations caritatives pour récupérer de la nourriture.

Madame la Maire, il ne s'agit pas là de débattre à l'envi de nos désaccords politiques ou la politique menée par le gouvernement. Il ne s'agit pas là que vous ou votre équipe se lance dans des grands discours confondant parfois notre hémicycle avec celui de l'Assemblée nationale ou de l'ONU. Non, il s'agit, ici, de parler des étudiants de Strasbourg et de l'engagement de chacune et chacun d'entre nous, élus de Strasbourg en lien avec ceux de l'Eurométropole de dire concrètement ce que nous voulons faire pour nos étudiants.

C'est urgent, c'est nécessaire et je fais appel ici à votre engagement pour notre Ville et sa vie universitaire.

Quelles mesures avez-vous d'ores et déjà mises en œuvre, autre que les partages des publications sur les réseaux sociaux des appels à l'aide des associations étudiantes ?

Pourquoi ne pas rendre gratuits les transports pour les étudiants, afin de limiter les coûts et le permettre d'augmenter un peu leur pouvoir d'achat localement ?

Pourquoi ne pas créer un fonds d'urgence d'aides aux associations caritatives pour qu'elles puissent se procurer d'autres ressources pour répondre aux mieux aux besoins de leurs bénéficiaires ? Pourquoi laisser uniquement les particuliers et les restaurateurs se mobiliser aux côtés des étudiants en mettant en place des repas suspendus par exemple ?

Pourquoi ne pas accompagner et valoriser ces initiatives solidaires ?

Madame la Maire, c'est maintenant qu'il faut agir pour nos étudiants qui ne peuvent plus subvenir à leurs besoins. C'est maintenant qu'il faut être à leurs côtés pour les rassurer sur leur suivi universitaires et l'obtention de leurs diplômes.

Il ne suffit pas de réunir sans fins les acteurs, de manière partielle, sans que cela soit suivi d'actions.

Face à cette situation, les associations étudiantes, les particuliers et les acteurs privés font un travail formidable d'écoute, d'aide alimentaire, de soutien moral. Ils sont l'incarnation de cette génération solidaire. Et la ville se doit d'être à leurs côtés. Où êtes-vous ? Que faites-vous ?

La politique autrement, Madame la Maire, c'est agir, ce n'est pas faire un état des lieux constant, ni rejeter la faute sur les autres. La politique autrement c'est ce qui doit nous animer et nous permettre d'œuvrer.

Madame la Maire, agissez pour aider les étudiants de Strasbourg.

**REPONSE :**

Mme la Maire :

Merci Rebecca Breitman.

On va vous apporter une réponse à 2 voix : Floriane Varieras puis Caroline Zorn.

Mme Varieras :

Merci Madame La Maire, Merci Madame la conseillère pour votre interpellation autour des besoins des étudiants qui va nous permettre de pouvoir vous exposer aussi l'ensemble des mesures qu'on a pu prendre ces dernières semaines et ces derniers mois au sujet du public étudiant mais plus globalement au sujet des publics précaires qui sont toutes et tous touchés par les fragilités d'un modèle, celui notamment pour les étudiants dans lequel la moitié d'entre eux sont obligés d'avoir un job à coté de leurs études pour pouvoir subvenir à leurs besoins, en dépit des mesures nationales.

Tout d'abord, je tiens à préciser que quand vous parlez de communication, je pense que c'est un sujet qui est quand même important, notamment dans l'action sociale, dans les affaires sociales plus généralement.

Tout d'abord pour pouvoir bénéficier d'une aide, quand on en a besoin, il faut d'abord savoir où il faut aller pour pouvoir avoir ces aides en question et c'est pourquoi l'ensemble des aides spécifiques aux étudiants sont référencées sur la page internet « Strasbourg aime ses étudiants », et une communication auprès des concernés a été réalisée.

Nous avons par ailleurs travaillé également avec la ville, et plus particulièrement le CCAS, à développer et faire connaître le « soliguide » qui est une plateforme qui référence l'ensemble des structures venant en aide aux personnes les plus démunies sur l'ensemble du territoire strasbourgeois. Nous avons abondé d'ailleurs le financement auprès de cette structure lors du dernier CA du CCAS

Par ailleurs, la communication est aussi essentielle notamment entre les différents acteurs du terrain, c'est pourquoi nous avons organisé avec l'ensemble des acteurs du champ social des réunions hebdomadaires, depuis le début du confinement, depuis début novembre, pour pouvoir échanger des besoins de chacun et chacune.

C'est ainsi que nous avons pu mettre à disposition des vélocargos ou encore la salle Marcel Marceau pendant la durée du confinement auprès de collectifs et d'associations qui réalisent des distributions alimentaires. Cette salle a d'ailleurs bénéficié, entre autres

aux compagnons de l'espoir, qui font des distributions alimentaires auprès du public étudiant depuis le premier confinement devant le centre Bernanos, ainsi que devant la résidence universitaire de la Robertsau.

Durant ces réunions était présent le secours Populaire qui a su assurer très rapidement des distributions alimentaires près du campus central, au gymnase Louvois à destination des étudiants et des étudiantes suite à une alerte collective face à la montée du public étudiant auprès des différents lieux de distribution alimentaire

Plus globalement, les besoins en aide alimentaire ont fortement augmenté sur le territoire pour l'ensemble des publics précaires, comme je le disais, et nous sommes très à l'écoute des besoins des acteurs et des actrices du territoire.

Actuellement sur le territoire, il y a 3 gros collecteurs de denrées alimentaires, d'ailleurs, je vous invite chers collègues élus à y contribuer. Vous avez pu voir qu'il y a des collectes alimentaires cette semaine au centre administratif.

Ces 3 gros collecteurs sur le territoire de Strasbourg sont les restos du cœur, le secours populaire et la banque alimentaire Il n'y aucun problème de stock actuellement pour ces acteurs car ils ont pu bénéficier d'une aide importante de l'Etat durant les derniers mois, néanmoins il faut continuer de pouvoir les abonder et de garder le lien avec eux car ils sont des indicateurs qui nous permettent une vigilance sur le terrain.

Et donc, les Restos du cœur et le secours populaire font des distributions sur le terrain. La banque alimentaire n'en fait pas directement mais les verse à des associations partenaires, plus de 100 associations dont 80 sont sur l'EMS dont l'AFGES. La banque alimentaire est d'ailleurs soutenue par la ville et l'EMS pour ce type d'actions à hauteur de 120 000€ par an et un renfort a été prévu dans la convention EMS et stratégie nationale de lutte contre la pauvreté durant le dernier Conseil eurométropolitain pour un support de 30 000€.

Nous travaillons par ailleurs avec Joris Castiglione autour d'un projet de local mutualisé avec les collectifs et associations plus récents et plus petits, de maraudes et de distributions alimentaires pour un local mutualisé afin qu'ils puissent avoir des lieux de stockage pour pouvoir réaliser au mieux leurs actions.

Enfin, grâce à 60 000€ versés au fond social du Crous en octobre, les aides d'urgence ont pu être augmentées grâce à cet apport car c'est bel et bien le Crous qui accompagne socialement les étudiants et étudiantes qui en ont besoin.

Et je vais laisser Caroline Zorn compléter mes propos.

Mme Zorn :

Merci Madame l'adjointe, Madame la Maire,

Chers collègues, depuis le début de la crise sanitaire, la misère étudiante frappe et elle frappe les esprits parce qu'on la voit.

Alors, Madame la conseillère, je vous remercie de vos conseils pour tenter de nous poser des œillères à l'envi mais ne tenter pas de nous en affubler parce qu'il va falloir regarder dans le rétroviseur et il va falloir regarder également la partie immergée de l'iceberg.

Dans un premier temps, je vous engage, avec nous, à venir voir sous l'eau cet iceberg et puis dans un second temps, je reviendrai sur quelques points extrêmement concrets comme vous le souhaitez. Mais ce premier temps est loin d'être quelque chose qui ne soit pas concret, croyez-moi.

Parce qu'en novembre 2019, c'était l'année dernière, avant la crise sanitaire, un étudiant lyonnais, Anas, 22 ans s'était immolé devant le Crous de Lyon pour tenter de dénoncer la misère dans laquelle il se trouvait avec ses camarades. Après 6 mois dans le coma, brûlé à 90%, il s'est réveillé le 1<sup>er</sup> mai dernier au moment où ses camarades qui avaient perdu leur job, faisaient la queue pour quelques colis alimentaires.

En 2018, l'observatoire de la vie étudiante indiquait qu'ils ou elles étaient bien la moitié à cumuler un emploi avec leurs études alors forcément quand ils ont perdu leur emploi, ils ont perdu leurs ressources. Et, attention au redoublement, celles et ceux qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur savent que le droit à l'échec est moins bien admis que le droit à l'erreur en matière fiscale.

Peut-être que dans nos rangs, certains parangons de la méritocratie trouveront que si on redouble son année, c'est qu'on n'est pas bien fait pour ça.

Penchons-nous alors du côté des résultats des étudiants quelle que soit leur situation financière, finalement, c'est bien pour cela que les jeunes étudient.

À l'université de Strasbourg, seuls 32% des étudiants obtiennent leur licence. Nous avons reçu à l'Eurométropole des courriers d'étudiants, d'étudiantes qui n'avaient pas été admis car ils travaillaient trop pour avoir leur diplôme du premier coup mais il n'est évidemment pas possible de lier de manière certaine, la baisse du taux de réussite avec l'augmentation du travail des étudiants, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, par exemple, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires pour 100 étudiants. Depuis 10 ans, il ne fait que baisser

Ce sont eux les enseignants qui sont les plus à même d'être au côté des jeunes. Que ces héros qui ne font pas de selfie dès qu'ils fournissent de l'aide à un étudiant, soient remerciés.

Mais cette année, les étudiants seront bien encadrés tout de même grâce à la loi de la programmation de la recherche, les mobilisations étudiantes troublant le campus seront tellement bien encadrées et même pourront être sanctionnées par une peine d'emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 45 000€

Alors on se demande que craint le gouvernement ? La révolte ?

Alors, oui, je vais continuer à en parler. Dans ce contexte, il est bien dérisoire d'imaginer que nous prendrons soin de nos étudiants uniquement en augmentant nos dons de paquets de pâtes aux associations étudiantes.

Le problème est profond et ne sera pas traité d'un coup de baguette.

Alors voici dans un second temps, la synthèse des mesures prises mais aussi à prendre et avec vous, mes chers collègues.

Selon les postes de poste, dans les budgets étudiants, puisque l'on veut du concret. Le 1<sup>er</sup> poste de dépenses, le logement, 53% des frais d'un étudiant.

Alors, à travers l'observatoire territorial du logement étudiant, nous devons accélérer le travail. Or, on découvre qu'aucun budget n'est aujourd'hui prévu au niveau national dans cadre de la labellisation des OTLE. Nous allons devoir trouver des financements permettant de travailler localement plus vite sur cet enjeu essentiel. Et sur les résidences étudiantes à tarif social, Crous et autres, le copil du plan campus de la semaine passée a permis d'acter la construction de la résidence Crous sur le campus de l'hôpital civil. On souhaite également mettre en place rapidement le cadre nécessaire pour d'autres résidences.

Mais le deuxième poste de dépenses, c'est l'alimentation et c'est sur ce point que vous nous avez interpellé compte tenu de la longueur des files d'attente pour les colis alimentaires actuellement. Vous savez que nous avons doublé les aides aux associations étudiantes. Madame l'adjointe a rappelé un certain nombre de mesures mais les dossiers de subventions étant en cours pour d'autres associations que celles qui ont été citées donc les dossiers mettent du temps et puis ce sont des acteurs qui ne sont pas habitués à venir chercher de l'argent auprès des collectivités.

Alors pour essayer d'accélérer ce temps d'instruction des services, même si c'est difficile, nous avons orienté certains mécènes qui disposent des fonds mobilisables sans délai à l'attention des étudiants les plus précaires en cette fin d'année.

En plus, comme cela a été rappelé, il y a la question des gymnases pour les distributions, le secours populaire qui est chaque samedi à proximité du campus, les compagnons de l'espoir également, et puis la distribution bien visible, celle-ci de l'AFGS à la GALLIA.

Ce qui est moins visible c'est la détresse psychique.

Et pourtant, samedi dernier, c'est Marie, étudiante en psychologie. Elle me disait qu'au secours populaire à Strasbourg, on peut toujours trouver à manger, parce qu'à Strasbourg, il y a des gens formidables. Par contre trouver quelqu'un pour parler, c'est plus dur.

Et je voudrais remercier le conseiller Mastelli qui nous a demandé au conseil métropolitain de prêter attention du Camu. Il a eu raison de le faire et c'est donc 60 000€ qui peuvent être versés dès cette fin d'année dans le cadre de la stratégie territoriale pauvreté entre l'EMS et l'Etat pour créer un poste supplémentaire de psychologue au centre. Pour l'instant, Marie n'a toujours pas réussi à avoir un rendez-vous.

Espérons que le gouvernement entendra les demandes de réouvertures des campus car ce sont bien les liens humains qui manquent avant tout aujourd'hui.

Au titre des frais divers, encore dans le budget étudiant, il y a le transport, la connexion internet. Pour le transport, en période de confinement, concernant l'utilisation du Tram, les étudiants nous disent que ça ne fait pas partie des besoins puisqu'il y a les cours à distance mais le vélo, ça oui c'est plus utile. On rappelle que le vélo est passé à 1€ par mois pour les boursiers et 4€ pour les non boursiers.

Puis il y a la connexion internet, nous nous sommes aperçus que le wifi public n'a été prévu que dans l'hyper centre, au service des visiteurs du marché de Noël. Nous souhaitons l'étendre prioritairement aux quartiers où vivent les étudiants, les étudiantes pour faciliter leur connexion sans frais.

J'en profite pour dire merci, vous avez raison, aux restaurateurs, aux écoles, aux agents de l'Eurométropole, aux avocats, aux associations sportives, à tous ces bénévoles pour leur générosité. Les associations apprécient qu'on aille à leur rencontre, je l'ai fait samedi et d'autres jours, mais pardon je n'ai pas pris de photos, je n'aime pas me faire de publicité sur ces circonstances-là.

Une proposition pour conclure, trouver du soutien auprès de l'ensemble de cette assemblée pour promouvoir une idée ancienne, mais qu'il est enfin temps de mettre à l'œuvre, l'allocation d'autonomie des étudiants. Elle est ancienne, elle provient même de 1946. On a eu le temps de l'étudier. Il y a eu des études économiques sous tous les angles qui nous prouvent que oui c'est faisable, même souhaitable. Cette allocation a été traduite dans bon nombre de programmes aux présidentielles. Ça n'a pas été tenu. Elle est déjà une réalité dans certains pays scandinaves comme le Danemark mais on n'en voit toujours pas la concrétisation.

Pourtant, après-guerre, même des étudiants gaullistes soutenaient cette idée. Il est urgent de reconnaître qu'il n'est plus possible de défendre la familiarisation des aides dont l'attribution dépend des revenus des parents. C'est inégalitaire. Rien n'améliorera la situation de nos étudiants et de nos étudiantes, si on ne transforme pas en profondeur le système de bourses actuelles par la mise en place d'une allocation d'autonomie. La charité ne fait pas une politique de solidarité. Alors est ce que vous allez nous aider à saisir enfin cette opportunité ? c'est le bon moment pour l'allocation d'autonomie pour les étudiants.

## **67. Interpellation de M. Nicolas MATT : le paradoxe de la communication.**

Madame la Maire,

Voici six mois que vous et votre majorité composite, êtes au pouvoir. Nous avons pu depuis six mois observer votre méthode d'animation du débat public comme du débat politique au sein de notre assemblée.

Tout d'abord, je tiens à vous dire qu'à part sur la question de Strasbourg capitale de la démocratie, je ne me suis jamais senti frustré dans ma possibilité de pouvoir prendre la parole lors de nos débats, je vous en remercie. C'est l'assurance du débat démocratique dans notre assemblée. Le droit d'amendement des délibérations que nous vous avons

proposé et que vous avez accepté est également un progrès, je vous en remercie également.

J'ai cependant une interrogation sur la méthode consistant à utiliser la communication officielle de la Ville de Strasbourg pour tenir des propos tristement partisans.

Par exemple, le 4 novembre dernier vous annonciez dans un communiqué de presse officiel de la Ville de Strasbourg le soutien à une manifestation ayant lieu à Colmar, en plein confinement, contre l'implantation d'un site logistique à Ensisheim.

Le canal officiel de la ville de Strasbourg était donc utilisé à des fins politiques, pour annoncer en toute majesté que « la Ville de Strasbourg (...) soutien » cette manifestation.

Madame la Maire, vous, vous soutenez sans doute, mais quid des autres ? Quelle concertation des forces politiques en Conseil municipal ou même en réunion des Présidents de groupe avez-vous menée avant d'engager la parole de la Ville de Strasbourg toute entière ? La réponse : aucune.

De même, le 2 décembre, nous avons la surprise de recevoir à nouveau un communiqué pour soutenir une grève dans les écoles de Strasbourg.

Des discussions entre votre municipalité et les syndicats n'ont pas permis de trouver une solution, si bien que ceux-ci ont annoncé une grève, faute manifestement de réponses de votre part ou de perspectives satisfaisantes dessinées par votre équipe. Paradoxe : vous soutenez la grève et ses revendications que vous n'avez pas satisfaites. Si je résume : vous annoncez soutenir une grève que vous avez-vous-même provoqué. Le syndrome du pompier-pyromane guette... Vous soutenez, mais vous refusez. Il faut parfois choisir entre le militantisme facile et la volonté de gouverner.

Quand ce ne sont pas les moyens officiels de la Ville, ce sont les réseaux sociaux qui sont source de confusion, de discorde, voire de mépris.

En effet, certains membres de votre majorité semblent remettre en cause la conception du débat public que vous prétendez défendre. Un jour, une Adjointe recommande de supprimer la retransmission vidéo de notre Conseil et donc de remettre en cause la transparence de nos débats. Un autre jour, toujours sur les réseaux sociaux qui n'aident manifestement pas à l'intelligence collective, nous pouvons lire de la même Adjointe qu'il faudrait que l'opposition se taise pour laisser la majorité travailler tranquillement.

Encore une autre fois, sans assister aux débats, la même Adjointe exprime après coup, là encore, sur les réseaux sociaux (pourquoi ne pas l'exprimer en présence des intéressés ?) une position hostile et ad hominem sur un membre de votre opposition.

Aussi madame la Maire, pourriez-vous réaffirmer votre attachement à l'établissement d'un climat serein apaisée dans nos échanges, fussent-ils numériques ? Notre diversité politique et de point de vue et une richesse, je suis convaincu que la qualité de notre écoute mutuelle nous fera progresser, et fera progresser notre territoire. Il vous appartient Madame la Maire de Strasbourg comme cheffe du groupe majoritaire de veiller à ce que les conditions d'une démocratie locale apaisée soient mises en œuvre.

## **REPONSE :**

Madame la Maire :

Merci Monsieur le conseiller. Je vais relativement être brève dans ma réponse. Je souhaite d'abord vous remercier de saluer les différentes avancées démocratiques, en tout cas que je considère comme telles.

Et je crois que vous avez pu reconnaître tout à l'heure, encore avec le travail qui a été élaboré en amont de l'actualisation du règlement intérieur, de nouvelles possibilités pour les différents groupes, une possibilité également d'interpellation qui a été renforcée, et ces mesures viennent s'ajouter à un certain nombre de dispositifs mis en place au début de mandat pour permettre à l'ensemble des groupes politiques, et notamment à l'opposition, de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, d'avoir les moyens de le faire, d'avoir plus d'espace d'expression dans le journal municipal également, et de présider une commission en lien avec les finances et le budget municipal, et tout cela est conforme à ma volonté de participer et de faire participer l'ensemble des groupes politiques à ce débat démocratique, donc je vous remercie de saluer ces avancées.

Concernant la communication de la collectivité, je suis étonnée de la formulation qui consisterait à dire que certaines communications sont faites à des fins politiques. Et bien oui.

Nous sommes des élus, nous sommes des responsables politiques. J'ai porté pendant la campagne un programme politique avec mon équipe. J'ai été élue sur ce programme politique et je m'emploie en sincérité et transparence à le mettre en œuvre. Je n'ai pas caché mes orientations politiques, le projet écologique, social et démocratique. Il est très clair le cap est fixé et effectivement, la communication qui y en découle peut rentrer, doit rentrer dans ces différentes orientations. On n'est pas forcément d'accord. Les débats aujourd'hui ont pu le montrer sur un certain nombre de sujets mais je suis tout à fait ouverte vous le savez, aux dialogues, aux débats, aux confrontations d'idées. Je pense, comme vous, que ces débats et cette confrontation doivent se faire dans le respect. J'ai bien conscience que dans les différents espaces de communication, ça n'est pas toujours le cas et j'encourage chacune, chacun, chaque élu, à contribuer au maximum à ce débat démocratique qui doit rester vivant et respectueux.

Voilà ce que je voulais vous dire Monsieur le conseiller.

### **68. Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : conférence citoyenne sur la 5G : difficile d'être juge et partie.**

Madame la Maire,

Le 2 décembre vous avez lancé votre première « grande » conférence citoyenne en choisissant de la consacrer à la 5G. Choix que vous avez fait seule. Je dois vous avouer que cette conférence nous pose davantage de questions sur votre conception de la

démocratie locale que sur la 5G elle-même. En effet, il est toujours dérangeant d'être juge et partie.

Partie vous l'êtes car vous avez appelé à un moratoire et dit votre hostilité à la 5G plusieurs mois avant de consulter vos administrés. Juge vous l'êtes car cette conférence citoyenne est avant tout une grande manifestation d'opacité : aucune indépendance et impartialité dans sa conception, dans le choix de ses intervenants, dont on peut d'ailleurs regretter le manque total de parité. Aucune indépendance et impartialité non plus dans son organisation et dans la rédaction de ses conclusions. Tout se fait dans le huis clos de votre majorité et de votre entourage politique.

Pour être sincère une telle démarche aurait dû être confiée à un comité scientifique, technologique et éthique indépendant constitué dans le consensus des forces politiques de notre assemblée. Comme pour la déontologie certaines démarches pour être crédibles nécessitent de dépasser le cercle de ceux qui pensent tous pareil. Je me permets de rappeler la pertinente et justifiée proposition de notre collègue Catherine TRAUTMANN de doter Strasbourg d'une Commission du débat publique, indépendante et impartiale pour mener en toute sincérité les démarches de consultation de nos concitoyens.

Quelle est l'assise scientifique et technologique de cette conférence ? Quelles sont les données fournies aux Strasbourgeois à l'ouverture de cette conférence ? Je me félicite de voir que vous citez à présent dans l'ensemble de vos communications sur le sujet la charte sur les antennes relais, la commission consultative et surtout le logiciel MithraREM dont vous sembleriez ignorer ou vouloir ignorer l'existence lors de mes différentes interpellations ou lettres sur le sujet. Là aussi depuis septembre je vous demande de commander à la mise à jour de MithraREM pour réaliser les simulations sur la 5G, vous m'avez écrit il y a peu pour me dire que cela n'était toujours pas fait et que vous n'étiez pas prête.

Quel livrable est attendu de cette conférence citoyenne alors que le déploiement de la 5G a déjà débuté dans notre ville ? Quelle portée concrète pour les conclusions de la Conférence citoyenne ? Alors que dès la fin de l'été la 5G était pour vous une urgence absolue pourquoi avoir attendu plusieurs mois avant de donner la parole aux Strasbourgeois ? Ne me dites pas que c'était le temps de faire les choses bien car on peut difficilement faire plus improvisé et flou que le processus en cours.

Vous avez annoncé lors du lancement de la Conférence citoyenne que 168 personnes étaient connectées. 168 personnes pour 500.000 habitants, soit 0,03% de la population. Et ce n'est pas faute d'avoir déployé un matraquage massif de publicités auprès des médias locaux. Quel est le coût de cette conférence citoyenne ? Quelle part y est consacrée à la publicité ? Combien d'adresses IP de la collectivité dans les 168 connexions ? Il y a en effet fort à parier que nous étions nombre d'élus et d'agents de la collectivité dans ce décompte. Quel était le temps moyen de connexion ?

Les circonstances de mise en œuvre de cette conférence, ainsi que l'ensemble de ces éléments jette un grand doute. Sommes-nous face à une véritable démarche de démocratie participative ou face à une mascarade visant à légitimer une opinion que vous avez déjà exprimée ?

Je vous remercie

## REPONSE

Mme Zielinski :

Madame la Maire, cher-es collègues, habitant-es de Strasbourg, Monsieur le conseiller,

Comme énoncé sur le site [participer.strasbourg.eu](http://participer.strasbourg.eu), "début septembre, la Maire de Strasbourg et la Présidente de l'Eurométropole ont signé une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G pour permettre la tenue d'un débat démocratique. Ce débat avait été demandé par la Convention citoyenne pour le climat organisé par le Président de la République. L'Eurométropole de Strasbourg se saisit de ce sujet pour organiser localement le débat public sur un sujet de société aux multiples dimensions". Nous parlons donc bien d'une conférence d'impulsion strasbourgeoise, devenue métropolitaine. Je ne parlerai donc pas au nom de mon homologue Cécile Delattre, Vice-présidente en charge du débat public, mais il me semble que quelques précisions peuvent être apportées ce soir.

La conférence citoyenne s'intitule "l'Eurométropole de Strasbourg, la 5G et les usages du numérique". Loin de se borner à la 5G mais s'interrogeant bien sur les impacts de nos usages du numérique, j'aimerais préciser une chose sur cette nouvelle technologie que représente la 5G. Si les collectivités comme Strasbourg ou encore l'EPCI de l'Eurométropole doivent s'emparer d'un tel débat, c'est bien parce qu'à l'échelle nationale, il a été refusé malgré la demande citoyenne grandissante, malgré les propositions de la convention citoyenne pour le Climat, sans attendre le résultat du travail réalisé par l'ANSES. La question n'est pas de cette binarité trop simpliste "pour ou contre cette technologie", mais bien d'en appréhender les multiples enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de société.

Les opérateurs eux-mêmes l'ont bien compris et temporisent puisqu'à l'image d'Orange qui souhaite laisser le temps à la conférence citoyenne de rendre ses travaux, les opérateurs ont pu s'exprimer dans ce sens.

On ne peut pas brandir d'un côté le principe de précaution sur un sujet et de l'autre en faire fi pour le déploiement de la 5G.

Donc oui, ce débat est nécessaire mais nous en convenons toutes et tous. Si vous avez par ailleurs participé, et c'est ce que je devine à travers vos mots, à la table ronde du 2 décembre, vous avez pu noter la qualité des débats et des interventions, et la sincérité de ces débats, les réponses apportées aux questions posées en direct par les habitant-es et je pense qu'ici avec des intervenants variés nous pouvons aussi un peu le juger de cette richesse. M. Michel Combo le Directeur général de la Fédération Française des Télécoms, M. Jean-Nicolas Orzbi médecin général inspecteur de la santé en retraite, M. Hugues Ferbeuf, ingénieur du corps des mines et co-fondateur Virtus Management et Maître François Zine, avocat au barreau de Strasbourg, spécialité en santé et en environnement. Ce débat, je le dis et je l'affirme, a été bien riche et je ne peux que remercier que chaleureusement cette table ronde.

Enfin, réduire la Conférence citoyenne à sa table ronde, c'est nier tout le travail qu'il reste encore à mener avec les habitant-es de l'Eurométropole, lors des ateliers qui se dérouleront courant janvier. Les thèmes de ces ateliers n'ont pas été déterminés à l'avance, puisqu'ils sont directement tirés des principales questions posées lors de la

table ronde par les habitant-es. Ils porteront entre autres sur les aspects sanitaires et les méthodes d'information, les aspects industriels avec les déploiements attendus par le secteur économique, l'appropriation de ces nouvelles technologies vis à vis de nos rythmes biologiques, l'appropriation, de ces nouvelles technologies vis-à-vis de nos rythmes biologiques, l'intérêt d'une vision philosophique mais aussi anthropologique sur ces sciences, les consommations (énergétiques ou encore de données) induites par nos usages ou enfin, le respect du Règlement Général de Protection des Données.

Ainsi, vous comprendrez que nous ne pouvons pas en tirer aujourd'hui un bilan définitif, une conférence citoyenne prend plusieurs mois pour être organisée, d'autant plus dans le contexte sanitaire que nous connaissons, induisant des rebondissements dans nos possibilités organisationnelles. L'organisation de la table ronde animée par une prestation extérieure tout comme le seront les ateliers ainsi que les rédactions de livrables, l'aspect logistique lié à la technique. J'aurais dû prendre d'ailleurs une photo ce soir-là c'est toujours intéressant de voir ce qu'il se passe à l'arrière et la quantité de personnes que cela mobilise. La mobilisation de plusieurs services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg que je ne peux que chaleureusement remercier pour le travail qu'ils ont réalisé en ce temps.

Ce travail conséquent ne manquera pas, dans la démarche de suivi et d'évaluation continue qu'est la nôtre, en lien avec le Conseil de la participation citoyenne et je l'espère du Conseil de développement à l'Eurométropole de faire le bilan que vous appelez de vos vœux de cette Conférence comme je l'ai dit : c'est en faisant ces bilans que nous pouvons aussi améliorer de manière continue nos démarches.

Je vous remercie.

**69. Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : quelles actions pour garantir la sécurité des agents de la CTS et des usagers des transports ?**

Madame la Maire,

Ces derniers jours, de nombreux bus et trams de la CTS ont fait l'objet de tirs et d'attaques absolument inadmissibles.

Ces attaques ont conduit les agents de la CTS à faire valoir leur droit de retrait. Chacun peut comprendre la légitimité de cette décision et nous souhaitons ici leur faire part de tout notre soutien. Personne ne devrait avoir à travailler dans de telles conditions.

Cette situation a également pénalisé lourdement les Strasbourgeois qui se sont vus privés de transports publics.

Madame la Maire, quelle stratégie allez-vous mettre en œuvre avec les services de l'Etat et votre adjointe à la tranquillité publique afin de mettre un terme définitivement à cette situation inacceptable ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**REPONSE :**

Mme Zourgui :

Merci Mme la Maire, Monsieur le Conseiller municipal, chers collègues,

Tout d'abord, au nom de notre équipe je souhaite réitérer mon soutien total au personnel de la CTS et redire que nous condamnons ces actes qui sont inacceptables.

Vous nous interpellez aujourd'hui sur les actions que nous menons pour faire face à ces comportements de délinquance qui nuisent à la fois au fonctionnement de nos transports mais aussi à la sécurité des usagers qui les utilisent. Les interventions de la Ville se font à différents niveaux en partenariat avec l'Etat et la CTS. Dans la sécurité quotidienne, la police municipale participe aux groupes partenariaux opérationnels et (GPO) territoriaux qui sont animés par la direction départementale de la sécurité publique. Ces groupes qui existent sur différents quartiers prioritaires de la ville regroupent l'ensemble des partenaires locaux publics et privés et permettent d'évoquer des problématiques communes.

Cette méthode d'action de travail collégiale et partenariale se fait sur un mode de résolution de problèmes. Ces GPO qui regroupent tous les partenaires des quartiers prioritaires de la ville, à la fois la police nationale, la police municipale, les agents de la CTS mais aussi les associations, les clubs de prévention sont vraiment des groupes opérationnels.

Il y a un groupe opérationnel qui est dédié exclusivement au transport et qui se réunit mensuellement. Plusieurs acteurs de la ville et de l'Eurométropole participent à ce groupe, à ce GPO dédié au transport. Il y a le service de prévention urbaine, la direction de la sécurité, la police municipale mais il y a aussi la surveillance de la voie publique. Dans le cadre de ce GPO dédié au transport, on traite à la fois des problèmes, de l'activité du réseau, on traite aussi de l'ambiance qu'il y a sur le réseau, on partage un certain nombre d'informations et on assure une veille sur tout le transport.

En fonction des problématiques qui sont posées lors de ces GPO, on propose des mesures de coopérations opérationnelles et renforcées. Dans un autre cadre, la police nationale et la police municipale mettent en œuvre des missions et contrôles communs coordonnés dans le domaine de la sécurité routière, de la tranquillité et de la sécurité publique. Les objectifs, les modalités d'organisation et de mise en œuvre de ces missions font l'objet d'une communication préalable à la Maire de Strasbourg ou son représentant et la directrice départementale de la sécurité publique.

La sécurisation du réseau public de la CTS prévoit des actions de lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens commis sur le réseau de la CTS et aux moyens de contrôles communs et coordonnés avec l'opération des transports publics. Ce sont des opérations concertées en partenariat avec la police nationale, la CTS, la police municipale...Ce sont des actions prévisibles, régulières sur le réseau des transports aussi bien au niveau du tram qu'aux arrêts de bus assez visibles et qui se font régulièrement.

Concernant la police municipale, il y a des compétences judiciaires et territoriales limitées. Les agents de la police municipale interviennent uniquement sur la ville centre.

Cette année, la police municipale de Strasbourg a mené plusieurs opérations d'assistance au service de la CTS. Récemment par exemple, la police municipale et la police nationale ont été amenées à la sécurisation des lignes de tram qui ont fait l'objet de tir de projectiles.

En dehors de ces missions programmées avec la CTS, la police municipale intervient en cas de besoin et en cas d'urgence auprès du service de la CTS notamment lors d'accidents sur la voie publique, d'outrages et de violence de la part d'usagers, de dégradation des biens de la CTS, d'encombrement des voies de circulation... Ces interventions se comptent à 200 interventions par an hors missions programmées et contrôlées.

Alors, suite aux évènements qui se sont déroulés ces dernières semaines, une consigne a été éditée afin d'assurer la sécurisation des réseaux de transport (tram et bus) suite aux tirs de projectiles sur certains secteurs notamment Elsau et Cronembourg avec une mobilisation de la police municipale qui mobilise 2 à 5 équipages sur différents créneaux répartis sur des plages horaires allant de 5h du matin à 22h (c'est assez conséquent et un fort engagement de la police municipale).

Ce type de mission est ponctuel et est apprécié au regard de la stricte nécessité et surtout elle ne doit pas obérer à la capacité à pouvoir répondre aux autres sollicitations, parce que la police municipale a beaucoup d'autres sollicitations surtout en ce moment avec le plan Vigipirate et les problèmes de délinquance qu'on a dans les rues.

Dans le cadre du déconfinement, nous prévoyons, je dis bien dans le cadre du déconfinement ce qui n'est pas encore le cas, que nos pattes routes pédestres prennent les transports en communs notamment sur des itinéraires centraux. J'insiste sur centraux, c'est-à-dire qu'ils n'iront pas dans les quartiers prioritaires de la ville puisque pour pouvoir intervenir il faut qu'ils aient un équipage mobile, proche parce que le matériel est stocké dans le coffre des véhicules.

Enfin, l'ensemble des moyens de vidéoprotection est mobilisé pour une couverture en temps réel sur l'espace sensible ou sur lesquels se produisent les incidents dont les lignes de circulation et de transport en commun. Un partage d'information est surtout assuré par les salles de commandement opérationnelles via des objectifs dédiés.

Pour conclure, je voudrais juste souligner le travail colossal qui est fait par le service de sécurité et de la police municipale, l'engagement surtout en ce moment de crise. Nous sommes sur-sollicités sur différentes missions et je voulais vraiment souligner l'engagement de mes équipes.

Merci Mme la Maire.



## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI  
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques  
Service des Assemblées

## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 1 à l'ordre du jour :

Budget primitif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021 : modalités d'exécution et communication sur le calendrier budgétaire prévu.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 51 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 11 voix**

Budget primitif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021 : modalités d'exécution et communication sur le calendrier budgétaire prévu.

<p>Pour</p> <p><b>51</b></p>	<p>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmına, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESİ Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<p>Contre</p> <p><b>0</b></p>	
<p>Abstention</p> <p><b>11</b></p>	<p>BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe</p>



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 3 à l'ordre du jour :

Actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

#### **Pour : 48 voix**

+2 voix pour M. Abdelkarim RAMDANE et Mme Khadjia BEN ANNOU qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

#### **Contre : 1 voix**

#### **Abstention : 1 voix**

+1 voix pour Mme Isabelle MEYER qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter ABSTENTION





## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 4 à l'ordre du jour :

Création d'une Mission d'information et d'évaluation sur l'avenir du bâtiment de l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

#### **Pour : 60 voix**

+2 voix pour M. Hamid LOUBARDI et Mme Marie-Dominique DREYSSE qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

#### **Contre : 0 voix**

#### **Abstention : 0 voix**

Création d'une Mission d'information et d'évaluation sur l'avenir du bâtiment de l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 6 à l'ordre du jour :

Désignation des membres de diverses commissions et associations

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

#### **Pour : 56 voix**

+3 voix pour M. Hervé POLESI, Mme Marie-Dominique DREYSSE ainsi que Mme Céline GEISSMANN qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

#### **Contre : 0 voix**

#### **Abstention : 0 voix**

Désignation des membres de diverses commissions et associations.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 14 décembre 2020**

**Point 8 à l'ordre du jour :**

Stratégie internationale, européenne et transfrontalière.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 63 voix**

+2 voix pour M. Pascal MANGIN ainsi que M. Hamid LOUBARDI qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour  <b>63</b>
Contre <b>0</b>
Abstention <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 14 décembre 2020**

**Point 11 à l'ordre du jour :**

Exonérations des loyers des entreprises pour les locaux professionnels propriétés de la Ville de Strasbourg, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et par les mesures de fermeture administrative à compter d'octobre 2020.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 61 voix**

+2 voix pour M. Hamid LOUBARDI ainsi que M. Salah KOUSSA qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Exonérations des loyers des entreprises pour les locaux professionnels propriétés de la Ville de Strasbourg, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire et par les mesures de fermeture administrative à compter d'octobre 2020.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">61</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 13 à l'ordre du jour :

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations de commerçants, artisans et riverains pour soutenir et maintenir la mise en lumière des rues commerçantes à l'occasion de l'événement Strasbourg Capitale de Noël.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 61 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations de commerçants, artisans et riverains pour soutenir et maintenir la mise en lumière des rues commerçantes à l'occasion de l'événement Strasbourg Capitale de Noël.

<p><b>Pour</b></p> <p style="font-size: 2em;"><b>61</b></p>
<p><b>Contre</b></p> <p style="font-size: 2em;"><b>0</b></p>
<p><b>Abstention</b></p> <p style="font-size: 2em;"><b>0</b></p>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 14 à l'ordre du jour :

Attribution d'une subvention à l'Association des Vitrines de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix**

+2 voix pour M. Hamid LOUBARDI ainsi que Mme Julia DUMAY qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution d'une subvention à l'Association des Vitrynes de Strasbourg.

Pour  <b>56</b>
Contre <b>0</b>
Abstention <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 15 à l'ordre du jour :

Recapitalisation de LOCUSEM. - Participation à la recapitalisation par un apport en numéraire d'un montant de 750 000 € - Approbation de la modification statutaire - Autorisation au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale Extraordinaire - Désignation d'un représentant au comité d'investissement

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 43 voix**

+4 voix pour Mme Marie-Françoise HAMARD, Mme Anne MISTLER, M. Hamid LOUBARDI, ainsi que M. Salah KOUSSA qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Recapitalisation de LOCUSEM. - Participation à la recapitalisation par un apport en numéraire d'un montant de 750 000 €, - Approbation de la modification statutaire, - Autorisation au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale Extraordinaire, - Désignation d'un représentant au comité d'investissement.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">43</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>

ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MAYIMA Jamila, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, SCHOEPFF Patrice, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 14 décembre 2020**

**Point 16 à l'ordre du jour :**

Attribution de subventions aux associations du Village du partage.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix**

+1 voix pour M. Salah KOUSSA qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution de subventions aux associations du Village du partage.



ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 23 à l'ordre du jour :

Attribution d'une subvention d'investissement au titre des solidarités et de la santé pour le soutien du projet immobilier de la maison urbaine de santé de Hautepierre.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 62 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Attribution d'une subvention d'investissement au titre des solidarités et de la santé pour le soutien du projet immobilier de la maison urbaine de santé de Hautepierre.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">62</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 24 à l'ordre du jour :

Mise en place d'une convention d'occupation précaire des locaux sis 91 route des Romains et attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'association La Roue Tourne.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 49 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 5 voix**

**Abstention : 3 voix**

Mise en place d'une convention d'occupation précaire des locaux sis 91 Route des Romains et attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'association La Roue Tourne.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, MATT Nicolas

Ouverture d'une micro-crèche 24h/24h, 7j/7 : avis du Conseil municipal.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

DREYSSE Marie-Dominique

## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 27 à l'ordre du jour :

Renouvellement du marché des prestations destinées à la restauration dans les écoles, les accueils de loisirs et les établissements d'accueils de la petite enfance,

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 46 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 14 voix**

+2 voix pour Mme Jamila MAYIMA et M. Dominique MASTELLI qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitent voter ABSTENTION

SERVICE DES ASSEMBLEES

Renouvellement du marché des prestations destinées à la restauration dans les écoles, les accueils de loisirs et les établissements d'accueils de la petite enfance.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 29 à l'ordre du jour :

D2lib2ration relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 60 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 32 à l'ordre du jour :

Expositions temporaires des musées de la Ville pour l'année 2021.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 59 voix**

+1 voix pour M. Pascal MANGIN qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Expositions temporaires des musées de la Ville pour l'année 2021.

Pour  <b>59</b>
Contre <b>0</b>
Abstention <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 36 à l'ordre du jour :

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 61 voix**

+1 voix pour Mme Caroline ZORN qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution de subventions à des associations culturelles.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 45 à l'ordre du jour :

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

#### **Pour : 59 voix**

+2 voix pour M. Hamid LOUBARDI ainsi que Mme Anne MISTLER qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

#### **Contre : 0 voix**

#### **Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Versement de la subvention générale de fonctionnement 2021 aux associations sportives strasbourgeoises.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg concernant l'acquisition de masques de protection - printemps 2020.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Politique de déplacements : Modification des règles encadrant les déplacements professionnels - Régime dérogatoire.

Pour  <b>56</b>
Contre <b>0</b>
Abstention <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Avis sur les emplois Ville.

Pour

59

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia



## Conseil municipal du 14 décembre 2020

### Point 70 à l'ordre du jour :

Motion : Strasbourg doit être au cœur des lignes de train de nuit,

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 47 voix**

+1 voix pour M. Hamid LOUBARDI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Motion : Strasbourg doit être au cœur des lignes de train de nuit.

Pour

47

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0